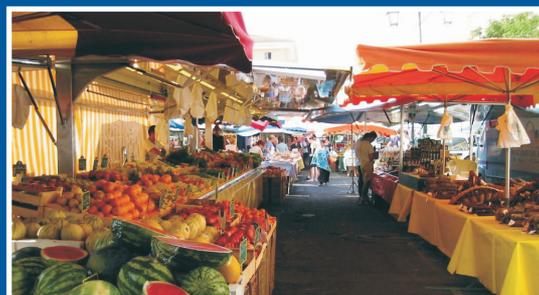


Les Dossiers de l'ÉCONOMIE CORSE

L'emploi sur l'arrondissement d'Ajaccio

Zooms sur

- l'hôtellerie-restauration,
- le commerce,
- le bâtiment,
- le transport



N° 10 juillet 2012



Dans le cadre de leurs différentes missions, les Maisons de l'emploi ont pour rôle de construire un diagnostic stratégique dynamique partagé sur leur territoire en vue d'éclairer et d'initier des plans d'actions cohérents et adaptés. Sur le territoire de la Maison de l'emploi d'Ajaccio et du pays Ajaccien, les partenaires membres du comité de pilotage ont fait le choix de construire un document synthétique, léger et facilement réactualisable complété de zooms thématiques : des zooms microgéographiques, des zooms par public mais aussi des zooms sectoriels. Et c'est dans ce cadre, que le partenariat avec l'Insee s'est imposé : les partenaires du service public pour l'emploi ont demandé à l'équipe de la Maison de l'emploi de travailler en complémentarité avec les équipes de l'Insee pour aborder de manière complète et prospective quatre secteurs impactant chacun à leur façon l'économie locale. Les secteurs de l'hôtellerie-restauration et du bâtiment sont deux des secteurs les plus en tension sur le territoire. Le commerce est d'un poids conséquent en termes d'emploi et le transport est un secteur aux conditions de travail plutôt attractives, dont l'activité est très liée aux évolutions de l'économie insulaire.

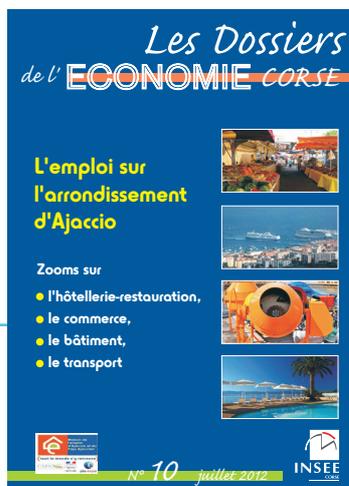
Nous ne pouvons qu'espérer que ce dossier remplira son office : celui d'un véritable outil d'aide à la décision dans l'intérêt collectif des habitants et des acteurs de ce territoire. Bonne lecture,

Simon Renucci

Président
de la Maison de l'emploi d'Ajaccio
et du Pays Ajaccien

Alain Tempier

Directeur régional
de
l'Insee de Corse



Les Dossiers de l'ECONOMIE CORSE N° 10

L'emploi sur l'arrondissement d'Ajaccio

Zooms sur l'hôtellerie-restauration, le commerce, le bâtiment, le transport

■ Une activité plus élevée que dans le reste de la région mais en deçà de la moyenne nationale	6
■ Arrondissement d'Ajaccio : l'emploi plutôt spécialisé dans les services	8
■ Le marché de l'emploi sur l'arrondissement d'Ajaccio	12
■ Un territoire de vie et de travail peu en relation avec le reste de l'île	18
■ Des départs en retraite plus importants qu'au niveau régional	20
■ Zooms sur l'hôtellerie-restauration, le commerce, le bâtiment et le transport	22
■ Hôtellerie-restauration - Un emploi sur deux est saisonnier	23
■ Commerce - Un secteur féminisé aux emplois fragiles	26
■ Bâtiment - Neuf emplois sur dix pourvus par des hommes	29
■ Transport - De bonnes conditions d'emploi	32
■ Système productif	36

Directeur de la publication :

Alain TEMPIER

Rédactrice en chef :

Angela TIRROLONI

Ont participé à cet ouvrage :

Insee :

Antonin BRETEL
Valérie DELAGRANGE
Aude LEPIDI

Maison de l'emploi
du Pays Ajaccien :

Claudine LAVERGNE
Linda GENDRE

Dépôt légal : juillet 2012

ISSN : 2103-8902

© Insee 2012

FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Forces

Faiblesses

Population active

Meilleure participation, notamment des femmes, au marché du travail qu'en région

Davantage de personnels d'encadrement qu'en région

Une activité féminine qui croît

Des chefs d'entreprise, artisans, commerçants moins présents qu'en moyenne sur l'île mais plus qu'en France de province

Une participation féminine au marché du travail qui reste en deçà de la moyenne de province

La population active moins diplômée qu'en province

Chômage

Impact moindre de la saisonnalité sur le marché de l'emploi qu'en région

Hausse des intentions d'embauche sur 2011 : deuxième pôle de recrutement régional

Les femmes surreprésentées chez les diplômés

Un chômage de longue durée plus important qu'au niveau régional

Le chômage de longue durée touche plus particulièrement les seniors, les femmes et les travailleurs handicapés

Faible niveau scolaire des demandeurs d'emploi surtout des jeunes et des seniors

Apparente inadéquation entre l'offre et la demande d'emplois à lier au faible niveau de formation et au manque de qualification : nombre de demandeurs d'emplois sont positionnés sur les métiers en tension, mais non recrutés

Emploi

Les plus grosses structures marchandes de Corse dans l'arrondissement

Une économie puissamment créatrice d'emplois salariés

Un territoire équilibré de vie et de travail

Importante stabilité communale des actifs

Présence importante de la sphère publique

Migrations résidentielles : des arrivants souvent cadres

L'emploi surtout réparti dans de petites structures, souvent synonymes de faible productivité

Polarisation très forte de l'emploi sur Ajaccio

Un territoire qui serait davantage impacté par les départs en retraite qu'au niveau régional

Des non-salariés plutôt âgés : problème de transmission d'entreprises

Avertissement

Le périmètre du territoire de la Maison de l'emploi d'Ajaccio et du pays Ajaccien correspond à celui de l'arrondissement d'Ajaccio, hors communes de Pila-Canale, Serra-di-Ferro et Cognocoli-Monticchi.

Diverses sources sont utilisées dans ce dossier. En conséquence les dates de disponibilité des données sont différentes.

Une activité plus élevée que dans le reste de la région mais en deçà de la moyenne nationale

Les habitants de l'arrondissement d'Ajaccio, notamment les femmes, participent davantage au marché du travail qu'en moyenne en Corse. Leur activité est néanmoins plus faible qu'au niveau national. Par ailleurs, la population active de l'arrondissement présente des spécificités voisines de celle de la région : une part limitée des ouvriers, de nombreux employés et un faible niveau de diplôme. Par rapport à la région, elle comprend toutefois plus de personnels d'encadrement et moins d'artisans, de commerçants et de chefs d'entreprise.

En 2008, dans l'arrondissement d'Ajaccio, 46 450 personnes de 15 ans ou plus sont présentes sur le marché du travail, en emploi ou au chômage. Les habitants de l'arrondissement participent un peu plus fréquemment au marché du travail que dans le reste de l'île. En effet, 69 % des individus en âge de travailler sont actifs contre 67 % au niveau de la région. Ce taux, bien que supérieur au taux régional, reste en dessous de la moyenne de la France de province (métropole hors Île-de-France : 71 %).

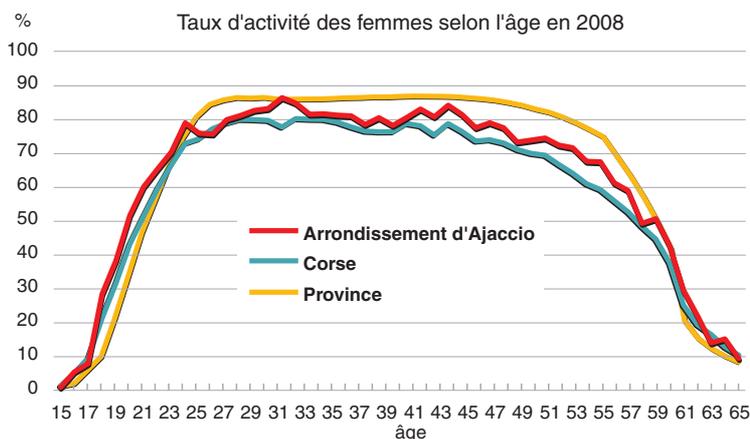
L'activité féminine fait la différence

Activité de la population selon le sexe en 2008

	Arrondissement d'Ajaccio		Corse	France de province
	Population active	Taux d'activité	Taux d'activité	Taux d'activité
	nombre	%	%	%
Ensemble	46 454	68,9	66,6	70,9
Hommes	24 500	74,2	73,4	75,1
Femmes	21 954	63,8	59,9	66,8

Source : Insee, Recensement de la population 2008.

Dans l'arrondissement, les femmes plus actives qu'en moyenne corse à tout âge



Source : Insee, Recensement de la population 2008.

L'activité féminine plus élevée dans l'arrondissement qu'au niveau régional

Dans l'arrondissement, le taux d'activité des hommes est très proche de celui de la région et même de la moyenne nationale. Ainsi, les écarts sont quasi exclusivement dus aux femmes. Elles sont plus actives dans l'arrondissement qu'au niveau régional : 64 % des femmes en âge de travailler ont un emploi ou sont au chômage contre 60 % dans la région. Sur le territoire ajaccien, l'activité féminine est, à tout âge, plus élevée qu'en région. Malgré tout, les femmes sont moins présentes sur le marché du travail qu'en moyenne de province (67 %). Les écarts avec la province ont cependant tendance à s'estomper. En effet, l'évolution des modes de vie, les transformations du rôle et du statut de la femme et la tertiarisation de l'économie participent à la féminisation du marché du travail insulaire. En 2008, les femmes représentent 47 % de la population active de l'arrondissement et 45 % de celle de la région, alors qu'elles en représentaient à peine plus d'un quart 25 ans auparavant.

Beaucoup d'employés, peu d'ouvriers

La répartition des actifs en emploi ou au chômage par catégorie sociale est voisine entre l'arrondissement d'Ajaccio et la région. Toutefois, quelques différences apparaissent.

La population active de l'arrondissement comprend un peu plus de personnel d'encadrement qu'au niveau régional. Les cadres et les professions intermédiaires représentent en effet 34 % des actifs contre 31 % en moyenne corse. Ces parts sont inférieures à la moyenne de province (36 %). Compte-tenu de la forte présence de l'administration publique sur son territoire, l'arrondissement est néanmoins marqué par le poids important d'effectifs d'encadrement relevant de la fonction publique. Ces derniers sont plus fréquents qu'en province.

Les commerçants, artisans ou chefs d'entreprise sont moins présents sur le territoire ajaccien : leur poids dans la population active est de 8 % contre 10 % au niveau de la région. Cette proportion atteint à peine 6 % en moyenne de province.

De plus, la faible industrialisation de l'île explique la présence limitée des ouvriers. Au sein de l'arrondissement, ils ne représentent que 19 % des effectifs globaux contre 26 % en moyenne de province.

Les employés constituent donc la seule profession surreprésentée dans l'arrondissement comme en région. Elle regroupe respectivement 36 % et 35 % des actifs totaux, contre 29 % en moyenne de province. Là encore, la fonction publique y est prépondérante.

Un niveau de diplôme globalement faible dans l'arrondissement comme en région

L'arrondissement d'Ajaccio ne présente aucune spécificité par rapport à la région pour ce qui est du niveau de diplôme de la population active. Comme en Corse, le niveau de qualification dans l'arrondissement est inférieur à la moyenne de province. Ainsi, dans l'arrondissement, 16 % de la population active n'a aucun diplôme. Cette situation, proche du niveau régional, est plus fréquente qu'en province (13 %). Elle s'explique par le poids important des employés en Corse, population souvent peu diplômée. Elle traduit également la surreprésentation dans l'économie insulaire, et dans une moindre mesure dans l'arrondissement, des artisans et commerçants, qui sont en outre moins souvent diplômés qu'en moyenne nationale.

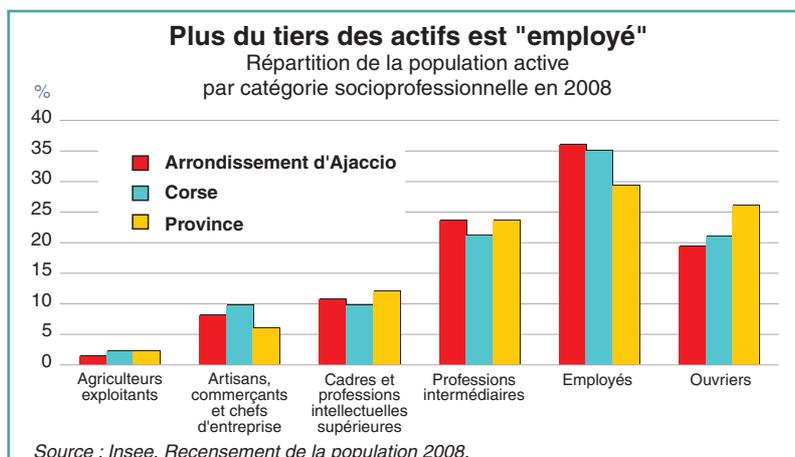
Les actifs de l'arrondissement d'Ajaccio comme ceux de Corse se caractérisent aussi par la plus faible part de détenteurs d'un diplôme professionnel. En effet, 24 % d'entre eux disposent d'un CAP ou d'un BEP, contre 29 % en moyenne de province.

Une part limitée de diplômés du supérieur chez les moins de 40 ans

Enfin, dans l'arrondissement d'Ajaccio comme dans le reste de l'île, les diplômés de l'enseignement supérieur sont un peu moins

nombreux que dans les autres régions françaises. C'est surtout vrai des diplômés de niveau 1^{er} cycle universitaire, alors que ceux des 2^e ou 3^e cycles sont proportionnellement aussi nombreux qu'ailleurs. Toutefois, ce constat masque des disparités sensibles selon l'âge. En effet, les travailleurs de l'arrondissement de moins de 40 ans demeurent beaucoup moins souvent diplômés du supérieur qu'au niveau national. Pour cette classe d'âge, la part des diplômés de l'enseignement supérieur est de 29 % contre 34 % en province.

Aude LEPIDI



Définitions

Population active : la population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salarisée ou non) même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ;

Cette population correspond donc à la **population active occupée** à laquelle s'ajoutent les **chômeurs en recherche d'emploi**.

Taux d'activité : rapport entre la population active et la population totale correspondante. Il est traditionnellement calculé sur la population de 15 à 64 ans.

Diplômes : Les résultats du recensement font référence au niveau de diplôme le plus élevé que les individus ont déclaré posséder.

France de province : France métropolitaine hors Île-de-France. L'Île-de-France ayant des caractéristiques très spécifiques, il a été jugé opportun de ne pas en tenir compte lors des comparaisons avec le niveau national.

Les non-diplômés plus fréquents qu'au niveau national

Répartition de la population active selon le diplôme le plus élevé en 2008

	Arrondissement d'Ajaccio		Corse		France de province	
	Ensemble des actifs	Actifs de moins de 40 ans	Ensemble des actifs	Actifs de moins de 40 ans	Ensemble des actifs	Actifs de moins de 40 ans
Aucun diplôme (%)	16,3	15,2	18,2	17,3	12,8	11,4
Certificat d'études primaires (%)	2,1	0,4	2,3	0,7	3,8	0,5
BEPC (%)	8,2	6,4	8,4	6,4	6,0	4,9
CAP, BEP (%)	23,7	24,2	22,6	22,9	29,4	26,2
Bac, brevet professionnel (%)	23,4	25,2	22,7	24,5	19,0	22,6
Niveau 1 ^{er} cycle universitaire (%)	12,9	14,5	12,2	13,7	15,3	18,7
Niveau 2 ^e ou 3 ^e cycle universitaire (%)	13,4	14,1	13,6	14,5	13,7	15,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2008.

Arrondissement d'Ajaccio : l'emploi plutôt spécialisé dans les services

Fin 2009, l'emploi salarié de l'arrondissement d'Ajaccio représente 38 % de l'emploi salarié de Corse. Il est moins présent qu'en moyenne régionale dans la construction, le commerce et l'agriculture. En revanche, il est plus fréquent dans les services, en particulier les services aux entreprises et l'administration publique. Comme dans la région, l'emploi de l'arrondissement est disséminé dans les nombreux petits établissements implantés sur le territoire. Par ailleurs, il a fortement augmenté ces dix dernières années.

Au 31 décembre 2009, l'arrondissement d'Ajaccio compte 36 900 emplois salariés marchands et non marchands. Il est l'arrondissement le plus riche en emplois salariés de la région, juste devant celui de Bastia. Il regroupe 38 % des emplois salariés totaux de la Corse.

Ce territoire ne laisse pas apparaître de réelles spécialisations sectorielles par rapport à l'ensemble de la région. Toutefois, quelques différences existent. L'emploi y est moins

fréquent qu'en moyenne régionale dans des secteurs à faible productivité comme la construction, le commerce et l'agriculture, alors qu'il est davantage orienté vers l'industrie, les services aux entreprises et les services administrés.

Spécialisation moins marquée de la construction et du commerce

La construction et le commerce sont des secteurs clefs en Corse mais cette spécialisation régionale apparaît moins marquée dans l'arrondissement d'Ajaccio. La construction ne concentre que 9 % des emplois salariés, contre 12 % en moyenne régionale. Le commerce en regroupe 14 % contre 16 % dans la région. Le secteur commercial est néanmoins très saisonnier et l'emploi au 31 décembre n'est pas représentatif de l'emploi sur l'année.

L'agriculture est un secteur très peu employeur. Il ne compte que 200 salariés dans l'arrondissement. En effet, le secteur agricole est celui où la part des non-salariés est la plus importante (67 % au niveau de l'arrondissement et 62 % au niveau régional). L'emploi dans ce secteur est également fortement

Le commerce, la construction et l'agriculture moins présents dans l'arrondissement ajaccien

Répartition de l'emploi salarié par secteur d'activité au 31 décembre 2009

	Arrondissement d'Ajaccio		Corse	
	nombre	part en %	nombre	part en %
Agriculture	196	0,5	1 614	1,7
Industrie dont :	2 419	6,6	6 072	6,3
Industrie agroalimentaire	713	1,9	2 257	2,3
Industrie manufacturière dont :	723	2,0	2 124	2,2
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	102	0,3	188	0,2
Fabrication de matériels de transport	189	0,5	218	0,2
Fabrication d'autres produits industriels	432	1,2	1 718	1,8
Industrie extractive, énergie, eau gestion des déchets et dépollution	983	2,7	1 691	1,8
Construction	3 402	9,2	11 527	12,0
Commerce et réparation	5 243	14,2	15 444	16,0
Services dont :	25 619	69,5	61 783	64,0
Transports et entreposage	2 585	7,0	6 596	6,8
Hébergement et restauration	1 658	4,5	5 073	5,3
Information et communication	645	1,7	1 203	1,2
Activités financières	871	2,4	2 149	2,2
Activités immobilières	278	0,8	862	0,9
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	2 792	7,6	6 704	7,0
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	15 327	41,5	35 638	36,9
Autres services	1 463	4,0	3 558	3,7
Total	36 879	100,0	96 440	100,0

Source : Insee, *Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) 2009*.

soumis à la saisonnalité. Dans l'arrondissement, la proportion des salariés agricoles dans l'emploi salarié total est deux fois plus faible qu'en moyenne régionale. Cet écart est principalement dû au relief montagneux du territoire, peu propice aux cultures. Ainsi, l'arrondissement d'Ajaccio ne regroupe que 12 % de l'emploi agricole régional.

Des emplois davantage tournés vers les services

Le territoire, à l'image de la région, est peu industrialisé. L'industrie pèse à peine un point de plus qu'en moyenne régionale. Ce léger avantage s'explique exclusivement par l'industrie extractive et énergétique. En effet, la présence d'EDF permet à l'arrondissement de regrouper presque 60 % de l'emploi salarié régional de ce sous-secteur industriel.

Le secteur des services pèse plus dans l'arrondissement que dans l'ensemble de la région (respectivement 69 % et 64 %). Les services à destination des entreprises notamment, comme l'information et la communication, les activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien, sont un peu plus présents dans l'arrondissement qu'en moyenne régionale, respectivement 10 % et 8 %. Cela reste néanmoins inférieur à la moyenne nationale de 13 %. L'hébergement et la restauration ont un faible poids, que ce soit dans l'arrondissement ou dans la région, en raison de la mesure de l'emploi au 31 décembre. Ces activités font en effet appel à un emploi saisonnier particulièrement important.

Présence importante de l'administration publique

L'emploi de l'arrondissement se caractérise surtout par le poids élevé du secteur de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale. Ces activités regroupent en effet 42 % de l'emploi salarié du territoire contre 37 % en moyenne régionale. Dans ce secteur, l'emploi n'est pas uniquement public car il inclut les effectifs salariés de certaines institutions privées, comme les cliniques par exemple. L'emploi strictement public, déjà important au niveau régional, l'est encore plus dans l'arrondissement. Le secteur strictement public pèse 35 % dans l'emploi de l'arrondissement d'Ajaccio contre 30 % dans celui de la région.

Arrondissement d'Ajaccio : quatre emplois salariés de Corse sur dix

Poids de l'arrondissement d'Ajaccio dans l'emploi salarié de la région par secteur d'activité fin 2009

	Poids (%)
Agriculture	12,1
Industrie dont :	39,8
Industrie agroalimentaire	31,6
Industrie manufacturière dont :	34,0
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	54,3
Fabrication de matériels de transport	86,7
Fabrication d'autres produits industriels	25,1
Industrie extractive, énergie, eau gestion des déchets et dépollution	58,1
Construction	29,5
Commerce et réparation	33,9
Services dont :	41,5
Transports et entreposage	39,2
Hébergement et restauration	32,7
Information et communication	53,6
Activités financières	40,5
Activités immobilières	32,3
Activités scientifiques et techniques, services admin. et de soutien	41,6
Administration publique, enseignement, santé humaine et act. sociale	43,0
Autres services	41,1
Total	38,2

Source : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) 2009.

La fonction publique d'Etat sous-représentée dans l'arrondissement

Répartition des emplois de la fonction publique au 31 décembre 2009

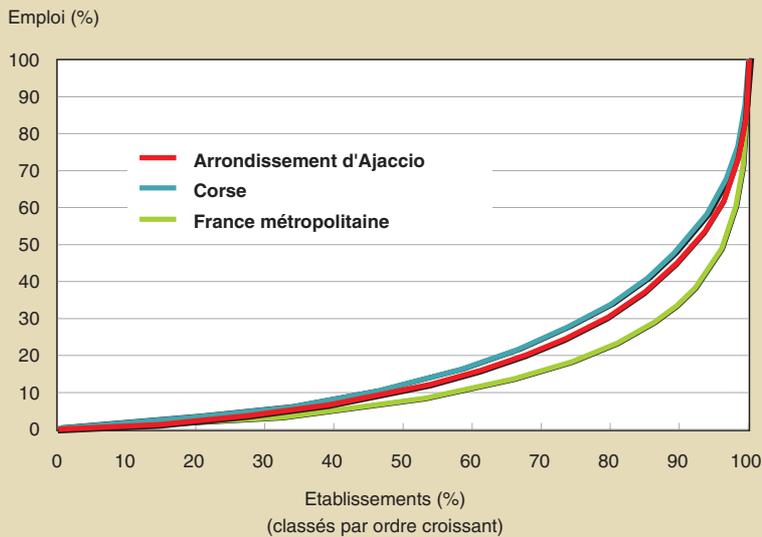
	Arrondissement d'Ajaccio	Corse	Poids de l'arrondissement dans la région
	nombre	nombre	%
Fonction publique d'Etat	4 361	11 093	39
Fonction publique territoriale	6 137	12 981	47
Fonction publique hospitalière	2 241	4 405	51
Ensemble fonction publique	12 739	28 479	45

Source : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) 2009.

Le territoire concentre donc à lui seul 45 % des emplois salariés de la fonction publique régionale. Il est davantage doté en emplois territoriaux et surtout hospitaliers qu'en effectifs de la fonction publique d'Etat. La plus faible proportion d'emplois de la fonction publique d'Etat s'explique en partie par la présence de l'Université à Corte. En revanche, les effectifs de la fonction publique hospitalière dans l'arrondissement sont renforcés par

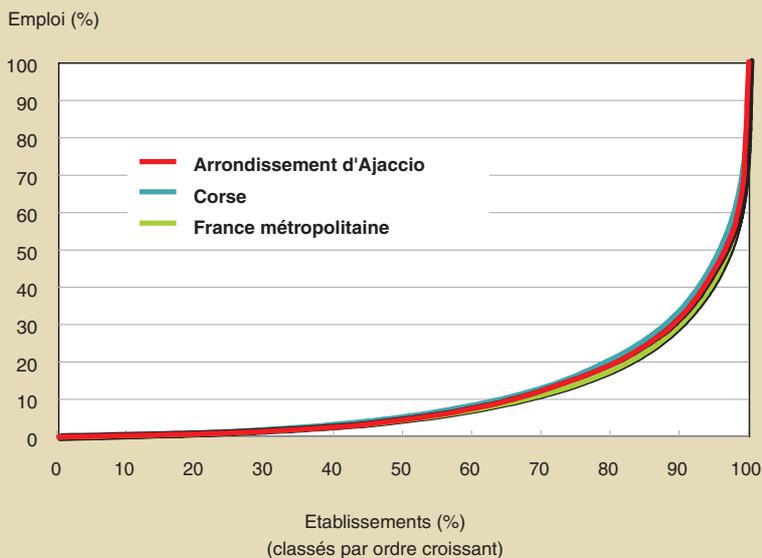
Les emplois plus concentrés dans le secteur non marchand

Concentration des emplois marchands fin 2009



Lecture : les 50 % plus petits établissements marchands de l'arrondissement regroupent 11 % de l'emploi marchand.

Concentration des emplois non marchands fin 2009



Lecture : les 50 % plus petits établissements non marchands de l'arrondissement regroupent 5 % de l'emploi non marchand.

l'implantation à Ajaccio du Centre hospitalier départemental de Castelluccio. Les effectifs publics territoriaux sont quant à eux gonflés par la présence de la Collectivité territoriale de Corse à Ajaccio.

L'emploi surtout réparti dans de petites structures

L'arrondissement, comme l'ensemble de la région, compte beaucoup de petites unités productives marchandes. En effet, parmi les établissements marchands de l'arrondissement, 69 % n'ont pas de salarié (71 % en moyenne régionale). Parallèlement, la plupart de ceux qui emploient du personnel n'excèdent pas les 10 salariés (88 % contre 89 % dans la région). Ainsi fin 2009, les établissements employeurs, de l'arrondissement comme de la région, comptent en moyenne 6 salariés au 31 décembre. L'importance de l'emploi saisonnier en Corse a un impact non négligeable sur cette faible moyenne de salariés par établissement en fin d'année. Toutefois, l'arrondissement a la particularité de concentrer une part importante des établissements les plus employeurs. Les 11 établissements de 250 salariés ou plus présents dans l'arrondissement sont les 11 plus gros établissements de la région.

Dans le secteur non marchand, les unités productives sont de plus grande taille et l'emploi est plus concentré. Seuls 19 % des établissements non marchands de l'arrondissement sont sans salarié (21 % dans la région). Les établissements employeurs non marchands de l'arrondissement sont plus grands que ceux de la région : 38 % ont 10 salariés ou plus contre 31 %. Ils comptent en moyenne 26 salariés contre seulement 19 dans l'ensemble de la région.

Forte progression de l'emploi salarié depuis 10 ans

Entre 1998 et 2008, à l'instar de la région, la zone d'emploi d'Ajaccio (assimilable à l'arrondissement) a connu une forte croissance de l'emploi salarié. Ses effectifs progressent de 27 % en dix ans. Cette croissance a bénéficié à tous les secteurs hormis l'agriculture. Elle a été particulièrement élevée dans la construction et le tertiaire marchand, et dans une moindre mesure dans l'industrie et le tertiaire non marchand.

Sur la période, l'évolution de l'emploi salarié dans la zone d'emploi est assez similaire à celle

de l'ensemble de la région pour les secteurs de la construction et des tertiaires marchand et non marchand. L'emploi dans l'industrie connaît en revanche une plus forte croissance dans la zone qu'en moyenne régionale avec une progression de 26 % contre 18 %. L'agriculture, seul secteur à perdre des effectifs salariés, en perd beaucoup moins dans la zone d'emploi que dans l'ensemble de la région. En effet, ce secteur enregistre entre 1998 et 2008 une diminution d'effectifs de 13 % dans la région, et de seulement 1 % dans la zone d'emploi ajaccienne.

Hausse la plus élevée dans la construction

C'est dans le secteur de la construction que les effectifs salariés ont le plus progressé au cours de ces dernières années, dans l'arrondissement comme dans la région. Stimulé par une demande extrêmement soutenue à la fois en matière de logements mais également de travaux publics, le BTP a gagné 1 500 salariés dans la zone d'emploi en une dizaine d'années. Cela correspond à une croissance de l'emploi salarié de 75 % entre 1998 et 2008.

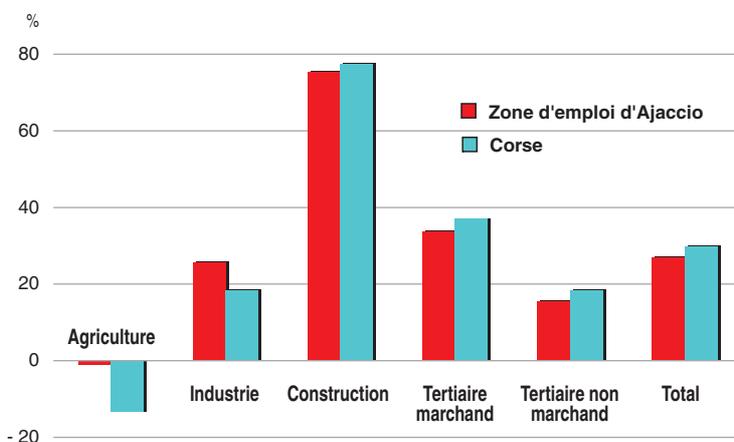
Le tertiaire marchand a également connu une forte croissance de ses emplois salariés. Avec une augmentation de 34 % (37 % dans l'ensemble de la région), il se classe en 2^e position des plus fortes progressions. Parallèlement le tertiaire non marchand est en hausse de 16 %.

Compte tenu du poids respectif de chaque secteur dans l'économie, c'est le tertiaire marchand qui a le plus contribué à la croissance de l'emploi salarié entre 1998 et 2008. En effet, sur 27 % de croissance globale sur la période, 13 points sont imputables à ce secteur. Le deuxième secteur qui contribue le plus est le tertiaire non marchand à hauteur de 7 points. Quant à la construction, malgré sa forte augmentation, elle ne contribue qu'à hauteur de 5 points.

Valérie DELAGRANGE

L'emploi industriel progresse davantage dans la zone ajaccienne

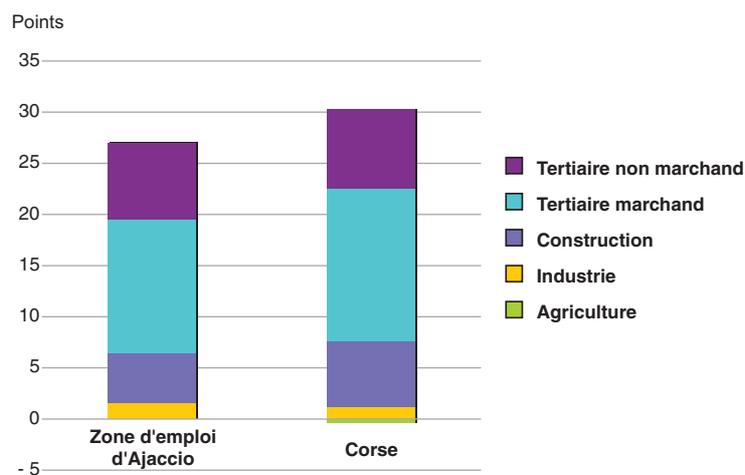
Evolution de l'emploi salarié par secteur d'activité entre 1998 et 2008



Source : Insee, Estimations d'emploi localisées.

Le tertiaire marchand contribue fortement à la croissance de l'emploi

Contribution des secteurs à la croissance de l'emploi salarié entre 1998 et 2008



Lecture : dans la zone d'emploi d'Ajaccio, la croissance de l'emploi salarié est de 27 % entre 1998 et 2008. Le tertiaire marchand explique 13 points de cette croissance.

Source : Insee, Estimations d'emploi localisées.

Définitions

Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) : système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations. Seuls sont comptabilisés les postes « non annexes », c'est-à-dire d'une durée ou d'un niveau de rémunération suffisants. Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du Répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Les données sur l'emploi salarié résultent des informations issues des DADS, des Urssaf (plus MSA pour l'agriculture) et du système d'information sur les agents de l'Etat.

Estimations d'emploi localisées (Estel) : Le champ couvert est l'emploi total salarié et non salarié au 31 décembre, répertorié BIT, et mesuré au lieu de travail et lieu de résidence, avec prise en compte de la multiactivité. C'est une synthèse de sources : DADS, fichiers de paye des agents de l'Etat, particuliers employeurs et fichiers MSA et Acoiss.

Activité marchande : l'activité d'un établissement est marchande si cet établissement contribue essentiellement à la production d'un bien ou d'un service considéré comme marchand, soit par nature soit parce que son prix de vente excède 50 % de ses coûts de production.

Le marché de l'emploi sur l'arrondissement d'Ajaccio

Fin 2010, le marché du travail dans l'arrondissement d'Ajaccio continue de se dégrader mais à un rythme moins soutenu qu'en 2009. La dégradation est moins importante qu'en Corse. La situation des demandeurs d'emploi du territoire est cependant loin d'être favorable. Ils sont en effet davantage exposés au chômage de longue durée qui touche particulièrement les femmes, les seniors et les travailleurs handicapés. Leur principal motif d'inscription à Pôle Emploi est la fin de contrat, ce motif pèse moins qu'en région, traduisant une saisonnalité moins marquée de l'activité économique du territoire. Sur l'année 2010, les secteurs les plus recherchés par les demandeurs d'emploi sont l'hôtellerie-tourisme et le commerce. La plupart des secteurs enregistrent toutefois une demande supérieure à l'offre.

Après avoir connu une augmentation à deux chiffres entre 2008 et 2009, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois ayant ou non une activité et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (DEFM de catégories A,B,C) continue d'augmenter en 2010 sur l'arrondissement d'Ajaccio, mais dans des proportions moindres (+ 7 % après + 25 % en 2009). Cette progression est moins importante qu'au niveau régional (+ 9 %). Les personnes sans emploi (catégorie A) enregistrent une hausse un peu moins forte que l'ensemble des DEFM de catégories A,B,C du territoire. Au 31 décembre 2010, leur nombre progresse de 6 % sur un an contre 9 % en moyenne corse. Cette augmentation touche surtout les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans et ceux de plus de 50 ans. Sur l'arrondissement, les jeunes sont davantage impactés par la dégradation du marché du travail qu'au niveau régional : le nombre de

demandeurs d'emploi de moins de 25 ans s'accroît de 9 % entre 2009 et 2010, l'évolution étant de 6 % sur l'ensemble de la région. Inversement, les chômeurs de plus de 50 ans du territoire connaissent une hausse inférieure à la moyenne corse : + 12 % contre + 15 %.

Un demandeur d'emploi sur quatre au chômage depuis plus d'un an

Au 31 décembre 2010, l'arrondissement d'Ajaccio compte 5 400 demandeurs d'emploi de catégories A,B,C. Les femmes sont majoritaires, leur part est toutefois un peu moins importante qu'en région : 53 % contre 55 % sur la Corse. Les proportions de seniors et de jeunes de moins de 25 ans sont proches de la moyenne régionale. En revanche, les chômeurs inscrits depuis plus d'un an à Pôle Emploi sont beaucoup plus fréquents sur le territoire. Ils représentent 25 % des demandeurs d'emploi de catégories A,B,C contre 21 % au niveau de la région.

Le chômage de longue durée demeure une problématique importante sur l'arrondissement. En effet, la plupart des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an sont sans emploi (77 % de catégorie A). De plus, l'ancienneté dans le chômage est souvent élevée : 35 % des chômeurs de longue durée sont inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 24 mois (32,5 % au niveau Corse).

Les chômeurs de longue durée présentent certaines singularités par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A,B,C de l'arrondissement. En particulier, ils regroupent une très forte part de seniors : 30 % contre 18 % pour l'ensemble. Par ailleurs, ils ont plus fréquemment un niveau scolaire d'enseignement supérieur. Parmi eux, 22 % ont un niveau III, II ou I (bac + 2 ou au-delà) contre 20 % pour les DEFM A,B,C du territoire.

Plutôt un niveau CAP-BEP

Au sein de l'arrondissement, la répartition des demandeurs d'emploi selon le niveau scolaire est très proche de celle de la Corse. Les DEFM de catégories A,B,C ayant un niveau inférieur au baccalauréat sont majoritaires (57 %). En particulier, le niveau V domine, c'est à dire ceux qui ont atteint un niveau de formation validé par un CAP ou un BEP (36 %). Parallèlement, 23 % des demandeurs d'emploi ont un niveau IV (baccalauréat général, professionnel ou technologique) et 10 % présentent les niveaux les plus élevés (II et I, soit bac + 3 et plus).

Trois chômeurs de longue durée sur dix ont plus de 50 ans

Répartition des DEFM A,B,C de l'arrondissement par âge au 31/12/2010

	Chômeurs de longue durée nombre	Chômeurs de longue durée %	Ensemble des DEFM %
Moins de 25 ans	92	6,9	22,8
De 25 à 49 ans	844	62,9	59,0
50 ans ou plus	405	30,2	18,2
Total	1 341	100,0	100,0

Source : Pôle Emploi.

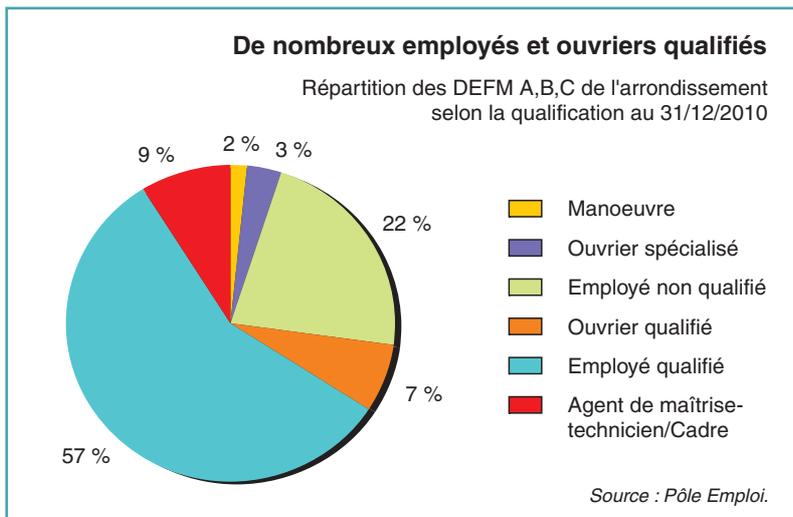
Le niveau scolaire induit généralement la qualification. Aussi, une grande majorité des demandeurs d'emploi est positionnée comme employé ou ouvrier qualifié, peu recherchent des emplois de cadre.

Baisse des inscriptions liées à un licenciement, forte hausse des premières inscriptions

Entre fin 2009 et fin 2010, si la tendance globale est à la hausse pour les demandeurs d'emploi de l'arrondissement d'Ajaccio, les évolutions diffèrent selon leur motif d'inscription à Pôle Emploi. Ainsi, le nombre d'inscriptions suite à un licenciement est en recul. Il diminue de 5 % pour les catégories ABC, et de 4 % pour les catégories A. Toutefois, cette évolution doit être relativisée compte tenu de l'instauration en 2009 de la procédure de rupture conventionnelle qui modifie les comportements et change donc la nature des données observées sur le nombre de licenciements. Parallèlement, le nombre d'inscriptions suite à une démission diminue légèrement, excepté pour les demandeurs d'emploi totalement sans emploi où il progresse de 4 %. A noter, la forte hausse du nombre de premières inscriptions (+ 14% pour les catégories A,B,C et + 22% pour les catégories A). Enfin, les inscriptions suite à une fin de contrat progressent au même rythme que l'ensemble des DEFM (+ 6 %).

La fin de contrat, principal motif d'inscription à Pôle Emploi

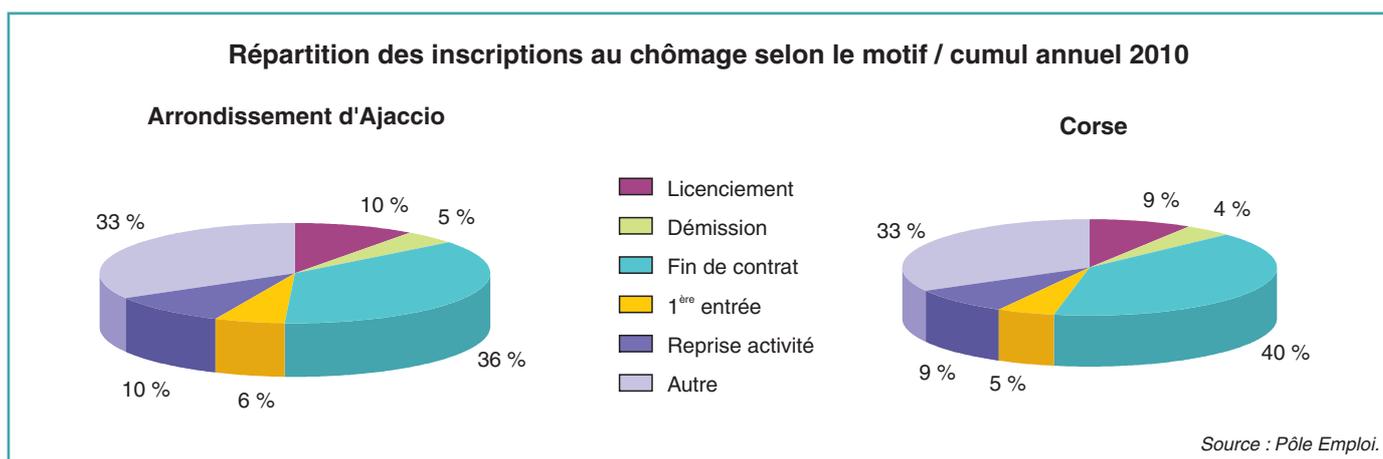
Les fins de contrat à durée limitée représentent le principal motif d'inscription à Pôle Emploi. Compte tenu de la saisonnalité de l'activité économique de la région, ils sont en effet



beaucoup plus fréquents qu'au niveau national. Sur l'ensemble de l'année 2010, ils représentent 40 % des inscriptions au chômage en Corse contre 29 % en moyenne nationale. Sur le bassin d'emploi du territoire ajaccien, leur poids est néanmoins plus faible qu'en région traduisant une saisonnalité moins marquée sur le territoire, et par conséquent des types d'offres d'emploi générées différentes.

L'enquête annuelle menée par Pôle Emploi sur les besoins en main-d'œuvre (enquête BMO) permet en effet de montrer que « les projets d'embauches recensés [sur le bassin d'emploi] sont en moyenne moins souvent liés à une activité saisonnière, mais beaucoup plus difficiles à pourvoir que dans le reste de la région ».

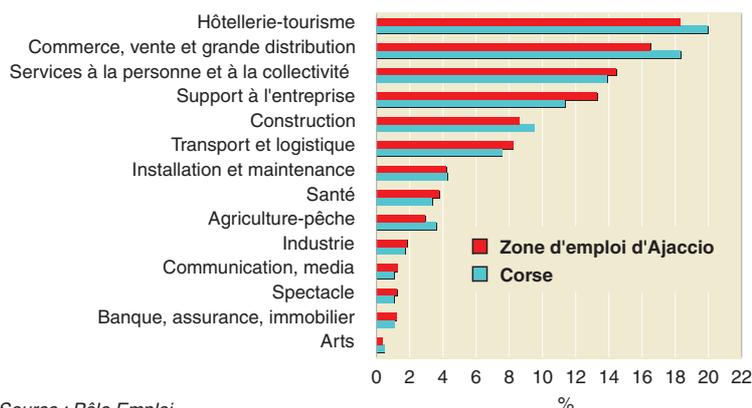
Par ailleurs, selon cette enquête, le bassin d'Ajaccio est le seul bassin de la région à enregistrer une hausse des intentions d'embauches entre 2010 et 2011 (+ 5,4 %). De plus, pour 2011, le territoire s'est repositionné comme le deuxième pôle de recrutement régional (après Bastia) avec 26 % des projets de



Enquête
Besoins en main d'œuvre (BMO)
 Cette enquête est une initiative de Pôle Emploi. Réalisée avec le concours du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), elle mesure les intentions de recrutement des employeurs pour l'année à venir, qu'il s'agisse de créations de postes ou de remplacements.
 Source : données de cadrage DSD-MDE 2011.

Plus du tiers des demandes concerne les métiers touristiques et commerciaux

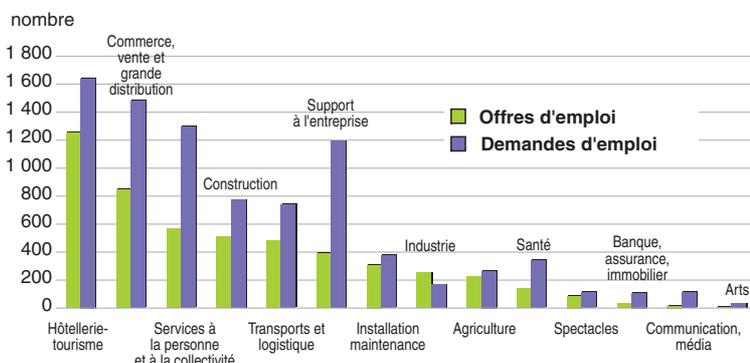
Répartition des demandes d'emploi par secteur d'activité au cours de l'année 2010



Source : Pôle Emploi.

La demande généralement supérieure à l'offre

Demandes d'emploi et offres d'emploi enregistrées sur le territoire ajaccien par secteur d'activité au cours de l'année 2010



Source : Pôle Emploi.

recrutements contre 22 % en 2010, où il était positionné troisième pôle de la région derrière Bastia et Porto-Vecchio/Sartène/Propriano).

Les secteurs hôtellerie-tourisme et commerce les plus recherchés par les demandeurs d'emploi

Sur l'année 2010, les nouveaux inscrits à Pôle Emploi dans l'arrondissement se sont positionnés sur les différents secteurs d'activité dans des proportions similaires à la moyenne régionale. Les secteurs les plus recherchés sont « l'hôtellerie-restauration, tourisme, loisirs et animation », le « commerce, vente, grande distribution », et, dans une moindre mesure, les « services à la personne et à la collectivité » et le « support à l'entreprise ». Au sein du bassin d'emploi, la demande est un peu moins fréquente qu'en région pour les métiers de l'hôtellerie-restauration-tourisme, les activités commerciales et la construction. Elle est en revanche davantage tournée vers le support à l'entreprise, le transport et logistique ainsi que les services à la personne et à la collectivité.

Inadéquation entre offre et demande

La problématique de l'inadéquation entre le profil des demandeurs d'emploi positionnés sur les différents métiers et ceux recherchés par les employeurs apparaît de façon assez flagrante quand on compare, pour un secteur donné, le nombre de demandes d'emploi enregistrées et le nombre d'offres sur l'année 2010. En effet, les demandeurs d'emploi positionnés sont quelques fois largement plus nombreux que le nombre d'offres d'emploi enregistrées. C'est notamment le cas dans les secteurs de support

Les 10 métiers les plus demandés par les entreprises sur le territoire

	Nombre total de projets de recrutement	% de projets jugés difficiles à pourvoir
● Serveurs de cafés, de restaurants	705	62,9
● Employés de l'hôtellerie	336	75,8
● Cuisiniers	267	69,5
● Aides apprentis, employés polyvalent de cuisine	254	64,5
● Agents d'entretien de locaux	139	65,6
● Vendeurs en habillement, accessoires et articles de sports	115	42,8
● Maçons, plâtriers, carreleurs	99	62,3
● Professionnels de l'animation socioculturelle	93	90,8
● Secrétaires bureautiques et assimilés	84	45,0
● Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires	82	28,8

Source : Enquête Besoin en main d'œuvre (BMO) 2011.

à l'entreprise, de services à la personne et à la collectivité et du commerce. Pourtant, du côté des recruteurs, plus de 65 % des recrutements envisagés sur l'année 2011 sont par avance jugés comme des postes difficiles à pourvoir. La question du niveau de formation, de qualification et d'adaptabilité aux emplois proposés peut être posée pour permettre de trouver l'ajustement indispensable entre l'offre et la demande de travail.

Les femmes : plus touchées par le chômage malgré un meilleur niveau scolaire

Les femmes, les jeunes, les seniors, ainsi que les travailleurs handicapés sont des publics fragiles sur le marché de l'emploi. Ils connaissent souvent une situation difficile.

Les femmes sont plus concernées que les hommes par le chômage. Fin décembre 2010, près de 2 900 femmes sont inscrites à Pôle emploi en catégories A,B,C sur le bassin d'emploi ajaccien, soit 53 % des demandeurs d'emploi. Plus nombreuses que les hommes, elles restent aussi plus longtemps inscrites à Pôle Emploi : elles représentent 55 % des chômeurs inscrits depuis plus de 12 mois et 56 % de ceux inscrits depuis plus de 24 mois.

Pourtant, elles ont un niveau scolaire plus élevé que leurs homologues masculins. Parmi les demandeurs d'emploi de niveau baccalauréat ou diplôme du supérieur, plus de six sur dix sont des femmes, cette proportion étant encore plus élevée chez les jeunes ou celles qui sont au chômage depuis plus d'un an. Inversement, les femmes sont minoritaires chez les demandeurs d'emploi aux niveaux les plus faibles.

Ainsi, un niveau de diplôme élevé protège moins les femmes que les hommes du chômage. Leur accès à l'emploi est a priori plus lent. La surreprésentation des plus diplômées reflète en outre la difficulté à atteindre des postes d'encadrement.

La demande d'emploi féminine tournée vers les métiers commerciaux et de services

Dans l'arrondissement, les femmes inscrites à Pôle Emploi au 31 décembre 2010 recherchent beaucoup plus souvent que les hommes un emploi dans les activités de commerce et de services, en particulier les secteurs de support à l'entreprise, de santé, banque-assurance et les services à la personne et à la collectivité. Par

Construction et industrie, des secteurs peu recherchés par les femmes

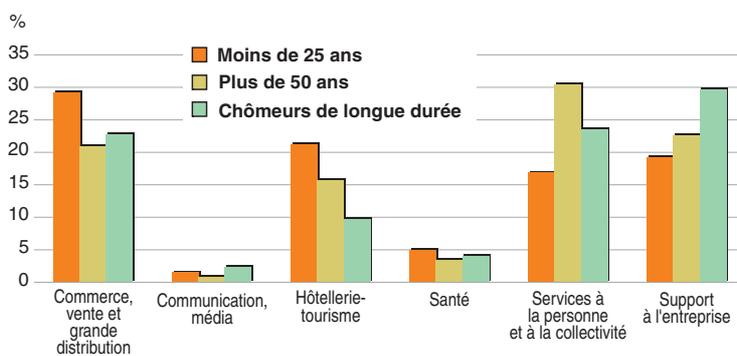
Répartition des DEFM A,B,C par sexe et selon le secteur d'activité recherché au 31/12/2010 en %

	Femmes	Hommes	Ensemble
Support à l'entreprise	80	20	100
Santé	78	22	100
Banque, assurance	74	26	100
Services à la personne et à la collectivité	73	27	100
Commerce, vente et grande distribution	72	28	100
Communication, média	55	45	100
Ensemble des secteurs	53	47	100
Hôtellerie-tourisme	51	49	100
Arts	50	50	100
Spectacles	31	69	100
Industrie	27	73	100
Agriculture	18	82	100
Transports et logistique	13	87	100
Installation, maintenance	4	96	100
Construction	3	97	100

Source : Pôle Emploi.

Les femmes en chômage de longue durée recherchent plutôt dans le soutien à l'entreprise

Répartition des DEFM femmes selon leur profil et les secteurs d'activité demandés au 31/12/2010



Source : Pôle Emploi.

contre, rares sont celles qui se positionnent sur la construction et l'installation-maintenance. Les secteurs où la demande féminine est surreprésentée sont en général ceux qui enregistrent une demande largement supérieure à l'offre au cours de l'année 2010.

Chez les femmes en demande d'emploi, le secteur d'activité le plus recherché varie selon le profil. Les jeunes se positionnent davantage sur les activités de commerce et vente, tandis que celles de plus de 50 ans recherchent plus fréquemment dans les services à la personne et à la collectivité.

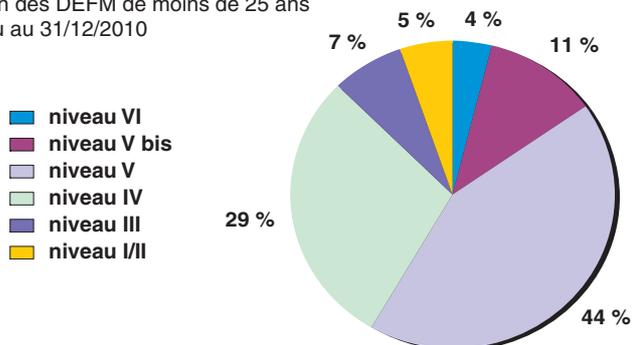
Les jeunes de moins de 25 ans : neuf sur dix totalement sans emploi

Sur les 1 050 jeunes inscrits en catégories A,B,C à Pôle Emploi fin 2010, 89 % sont totalement sans emploi (catégorie A). Ils représentent 23 % des DEFM A,B,C du territoire et 9 % d'entre eux sont inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an. Les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans présentent globalement un faible niveau scolaire. La part de ceux ayant un niveau

inférieur au baccalauréat (VI, Vbis ou V) est voisine de celle de l'ensemble des DEFM du bassin d'emploi (58 %). Ils sont toutefois proportionnellement moins nombreux à atteindre le niveau bac (29 % contre 36 %). Les jeunes sont majoritairement positionnés sur les métiers les plus demandés par les entreprises du territoire.

Un faible niveau scolaire chez les jeunes

Répartition des DEFM de moins de 25 ans par niveau au 31/12/2010



Source : Pôle Emploi.

Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans : un chômage de longue durée très marqué et un niveau scolaire particulièrement faible

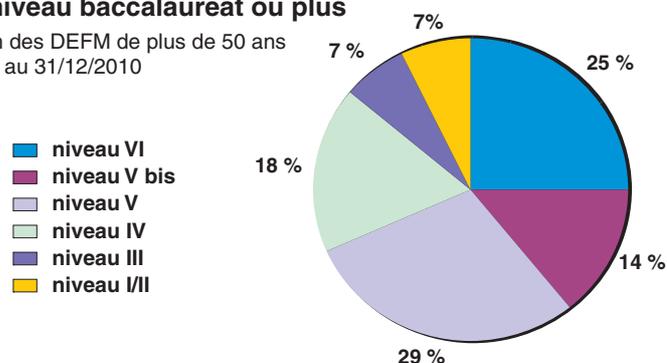
Au 31 décembre 2010, 984 personnes de plus de 50 ans sont inscrites comme demandeurs d'emploi dans l'arrondissement d'Ajaccio. Elles représentent 18 % des DEFM de catégories A,B,C du territoire. Parmi elles, 5 % ont plus de 60 ans.

Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sont très nombreux à connaître le chômage de longue durée : 46 % d'entre eux sont inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an (25 % pour l'ensemble des catégories A,B,C). De plus, leur niveau scolaire est particulièrement faible : sept sur dix ont un niveau inférieur au baccalauréat (niveau VI, Vbis ou V).

A l'exception des métiers de maçonnerie, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sont assez peu positionnés sur les métiers les plus demandés par les entreprises du bassin.

Seuls trois seniors sur dix ont un niveau baccalauréat ou plus

Répartition des DEFM de plus de 50 ans par niveau au 31/12/2010



Source : Pôle Emploi.

Les DEFM reconnus travailleurs handicapés : fort chômage de longue durée et faible qualification

Fin 2010, 418 demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés (TH) sont inscrits à Pôle

Arrondissement d'Ajaccio

Les 10 métiers les plus demandés par les DEFM A de moins de 25 ans au 31/12/2010

- Service en restauration
- Vente en habillement et accessoires
- Mise en rayon libre-service
- Personnel de cuisine
- Assistance auprès d'enfants
- Café, bar, brasserie
- Opérations administratives
- Conduite et livraison par tournées sur courte distance
- Services domestiques
- Personnel de caisse

Les 10 métiers les plus demandés par les entreprises sur le territoire

- Serveurs de cafés, de restaurants
- Employés de l'hôtellerie
- Cuisiniers
- Aides apprentis, employés polyvalent de cuisine
- Agents d'entretien de locaux
- Vendeurs en habillement, accessoires et articles de sports
- Maçons, plâtriers, carreleurs
- Professionnels de l'animation socioculturelle
- Secrétaires bureautiques et assimilés
- Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires

Source : Pôle Emploi - Enquête Besoin en main-d'œuvre (BMO) 2011.

Arrondissement d'Ajaccio

Les 10 métiers les plus demandés par les DEFM A,B,C de plus de 50 ans au 31/12/2010

- Services domestiques
- Préparation du gros oeuvre et des travaux publics
- Secrétariat
- Nettoyage de locaux
- Personnel de cuisine
- Assistance auprès d'adultes
- Maçonnerie
- Opérations administratives
- Gardiennage de locaux
- Vente en habillement et accessoires de la personne

Source : Pôle Emploi - Enquête Besoin en main-d'œuvre (BMO) 2011.

Les 10 métiers les plus demandés par les entreprises sur le territoire

- Serveurs de cafés, de restaurants
- Employés de l'hôtellerie
- Cuisiniers
- Aides apprentis, employés polyvalent de cuisine
- Agents d'entretien de locaux
- Vendeurs en habillement, accessoires et articles de sports
- Maçons, plâtriers, carreleurs
- Professionnels de l'animation socioculturelle
- Secrétaires bureautiques et assimilés
- Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires

emploi sur la zone d'emploi d'Ajaccio, soit 6 % du nombre total de demandeurs d'emploi (en catégories A,B,C,D,E). Le territoire ajaccien concentre ainsi 76 % des DEFM TH du département.

Ces demandeurs d'emploi sont très concernés par le chômage de longue durée : ils sont plus de 30 % à être inscrits depuis plus de 12 mois et 9 % depuis plus de 36 mois.

D'ailleurs, ils présentent des niveaux de formation et de qualification très faibles. En 2010, 39 % d'entre eux sont manœuvres, ouvriers spécialisés ou employés non qualifiés (contre 27 % de l'ensemble des DEFM A,B,C,D,E du Pays Ajaccien).

A l'inverse des autres demandeurs d'emploi, la demande des DEFM reconnus TH est très concentrée. Ils se positionnent essentiellement sur deux secteurs d'activité, les services à la personne et à la collectivité et le soutien à l'entreprise (respectivement 27 % et 21 % des DEFM TH). Suit ensuite le secteur commercial (12 %).

Linda GENDRE

Maison de l'emploi du Pays Ajaccien

Travailleur handicapé

La loi du 11 février 2005 définit la notion de Travailleur handicapé (TH) : « un travailleur handicapé est une personne salariée ou demandeur d'emploi avec des restrictions d'aptitudes ou des problèmes de santé qui posent la question de l'employabilité ».

Différents organismes et différents dispositifs sont mobilisés dans l'accueil, et l'accompagnement de ces publics. La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est la pièce centrale du schéma de décision de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

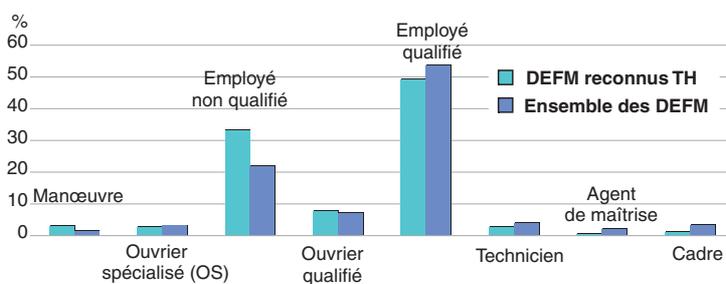
Source : DSD 2011, Zoom TH - MDE du Pays Ajaccien.

Champ de l'étude :

Demandeurs d'emploi de catégories A,B,C. Sur la partie Demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés, l'ensemble des DEFM est pris en compte (catégories A,B,C,D,E).

Les personnes peu qualifiées plus nombreuses chez les DEFM TH

Répartition des DEFM du territoire par niveau de qualification au 31/12/2010



Source : Pôle Emploi.

Champ : DEFM de catégories A,B,C,D,E.

Définitions

Les catégories de demandeurs d'emploi :

Catégorie A : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

Catégorie B : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78h ou moins au cours du mois)

Catégorie C : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi tenu de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78h au cours du mois)

Catégorie D : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi pour diverses raisons (stage, formation, maladie, etc.), sans emploi

Catégorie E : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple bénéficiaires de contrats aidés)

Catégorie ABC : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie ABCDE : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi

Niveaux de formation

Niveau VI : sorties du 1^{er} cycle du second degré (6^e, 5^e, 4^e) et des formations préprofessionnelles en un an.

Niveau V bis : 3^e générale, 4^e et 3^e technologiques, classes du second cycle court (CAP, BEP) avant l'année terminale.

Niveau V : CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou au BEP (brevet d'études professionnelles).

Niveau IV : Baccalauréat (général, technologique ou professionnel).

Niveau III : diplôme de niveau Bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG...).

Niveaux II et I : niveau égal ou supérieur au Bac + 3 ans (licence, maîtrise...).

Chômage : le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un. Sa mesure est complexe. Les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir, ce qui amène souvent à parler d'un « halo » autour du chômage. Il y a en France deux sources statistiques principales sur le chômage : les statistiques mensuelles du Ministère du travail, élaborées à partir des fichiers de demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle Emploi et l'enquête Emploi de l'Insee, qui mesure le chômage au sens du BIT.

Source : Données de cadrage DSD MDE 2011

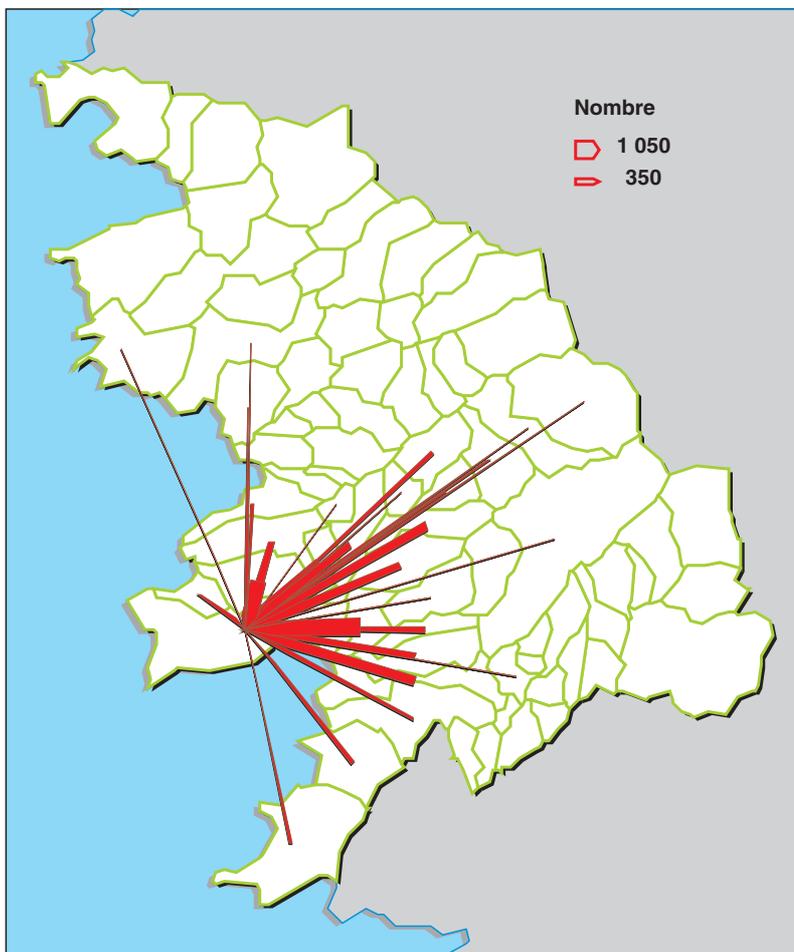
Rupture conventionnelle (de contrat de travail) : elle a été créée par l'accord national Interprofessionnel du 21 janvier 2008, repris par la loi du 25 juin 2008. Avec le licenciement et la démission, la rupture conventionnelle représente « une troisième voie » pour mettre fin à un contrat de travail. Contrairement aux deux autres voies, cette rupture conventionnelle doit être souhaitée et acceptée par les deux parties. Celles-ci doivent rédiger en commun une convention qui précise la date de rupture et le montant de l'indemnité spéciale de départ. Une fois la convention signée, chaque partie dispose de 15 jours pour se rétracter. Cette convention doit ensuite être homologuée par la Directe dans un délai de 15 jours.

Un territoire de vie et de travail peu en relation avec le reste de l'île

L'arrondissement d'Ajaccio constitue un territoire de vie et de travail qui présente peu d'échanges avec le reste de l'île. En 2008, 98 % de ses emplois sont occupés par des personnes qui y habitent. La plupart de ces résidents travaillent dans leur commune de résidence, seuls 30 % la quittent chaque jour pour aller travailler, à Ajaccio notamment. Par ailleurs, quelque 4 000 actifs en emploi ne résidaient pas dans l'arrondissement cinq ans auparavant. Ces nouveaux arrivants viennent en majorité de Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'Île-de-France et du reste de la Corse, peu arrivent de l'étranger.

8 300 personnes quittent quotidiennement leur commune pour travailler à Ajaccio

Principaux déplacements domicile-travail vers Ajaccio (flux d'au moins 50 navetteurs)



Source : Insee, Recensement de la population 2008.

En 2008, l'arrondissement d'Ajaccio compte autant d'emplois que d'actifs résidents en emploi. En effet, le territoire ayant des limites très proches de celles de la zone d'emploi, il affiche une grande stabilité et échange très peu d'actifs avec le reste de la région. Seulement 2 % de l'emploi est pourvu par l'extérieur et 1 % des actifs résidents quittent l'arrondissement pour travailler dans le reste de la Corse.

L'emploi polarisé à Ajaccio

Ainsi, 98 % des emplois de l'arrondissement sont occupés par des personnes qui y habitent, soit 40 600 actifs. Ces derniers sont 70 % à exercer dans leur commune de résidence. La stabilité communale de l'arrondissement est beaucoup plus importante qu'en moyenne régionale où elle n'atteint que 60 %. Parallèlement, 12 400 actifs se déplacent chaque jour au sein de l'arrondissement dans une autre commune pour aller travailler.

Ajaccio canalise la majeure partie des déplacements journaliers. En effet, la ville-centre concentre 79 % de l'emploi mais seulement 63 % des actifs résidents de l'arrondissement. Chaque jour, 8 300 actifs quittent une commune de l'arrondissement pour venir travailler dans la cité impériale et seulement 1 900 font le trajet inverse. Hormis Ajaccio, seules les communes de Sarrola-Carcopino et de Grosseto-Prugna dépassent le seuil de 1 200 emplois, mais leur poids dans l'emploi total reste extrêmement faible, respectivement 4 % et 3 %. Seulement 7 communes sur les 77 de l'arrondissement offrent plus d'emplois qu'elles n'ont d'actifs résidents.

Actifs navetteurs ou stables : des profils différents

Parmi les actifs en emploi résidant et travaillant dans l'arrondissement d'Ajaccio, les agriculteurs, les artisans, commerçants, chefs d'entreprise et les employés ont tendance à exercer sur leur commune de résidence. Au sein de ces catégories, la part des actifs stables excède la moyenne de l'ensemble des actifs en emploi (70 %). Inversement, les professions intermédiaires et les ouvriers travaillent plus fréquemment hors de leur commune d'habitation.

Au niveau de la structure familiale, les couples avec enfant(s) sont plus souvent navetteurs qu'en moyenne (34 % contre 30 %). En effet, les familles ont de plus en plus tendance à se loger en périphérie du centre. Elles privilégient de

meilleures conditions de logement, en dépit de trajets plus importants. En revanche, les ménages de plus petite taille, en particulier les familles monoparentales et les personnes vivant seules, sont généralement installés dans le centre.

Plus de 4 000 arrivées d'actifs dans l'arrondissement

Sur les 40 600 actifs en emploi résidant et travaillant dans l'arrondissement en 2008, 10 % ne résidaient pas dans l'arrondissement cinq ans auparavant. Parmi ces 4 100 nouveaux arrivants, 22 % viennent de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 16 % d'Île-de-France, 15 % du reste de la région et 9 % de l'étranger.

Parmi les nouveaux arrivants de la région et du reste de la France, les cadres sont particulièrement bien représentés. Comme partout en France, il s'agit de la catégorie socioprofessionnelle la plus mobile. Les cadres regroupent en effet 18 % des nouveaux arrivants de l'arrondissement. Or, cette catégorie représente 11 % des actifs occupés résidant déjà dans l'arrondissement cinq ans plus tôt (sédentaires).

Le secteur de l'administration, enseignement, santé action sociale est surreprésenté chez les actifs en provenance du reste de la France. En effet, 46 % d'entre eux occupent un poste dans l'administration alors qu'elle ne concentre que 37 % des emplois des sédentaires.

Les nouveaux arrivants de l'étranger comprennent une part d'ouvriers beaucoup plus importante que les actifs déjà présents cinq ans auparavant dans l'arrondissement : respectivement 52 % et 19 %. Chez ces nouveaux arrivants, nombreux sont ceux qui travaillent dans la construction : 37 % contre 9 % pour les sédentaires.

Les nouveaux arrivants dans l'arrondissement ne sont pas très différents de ceux qui se sont installés sur l'ensemble de la Corse. Les arrivées en provenance de Paca et d'Île-de-France sont proportionnellement aussi nombreuses. Il en est de même pour les nouveaux arrivants de France (hors Corse) qui sont cadres. En revanche, les arrivées en provenance de l'étranger sont plus importantes dans la région que dans l'arrondissement. En conséquence, elles englobent des parts d'ouvriers et d'effectifs de la construction plus élevées (respectivement 63 % et 46 %).

Valérie DELAGRANGE

Trois actifs sur dix travaillent hors de leur commune de résidence

Répartition des actifs résidant et travaillant dans l'arrondissement d'Ajaccio en 2008

Selon la catégorie socioprofessionnelle		en %	
	Stables	Navetteurs	Total
Professions intermédiaires	65	35	100
Ouvriers	66	34	100
Cadres, professions intellectuelles sup.	69	31	100
Ensemble	70	30	100
Employés	73	27	100
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	74	26	100
Agriculteurs exploitants	81	19	100

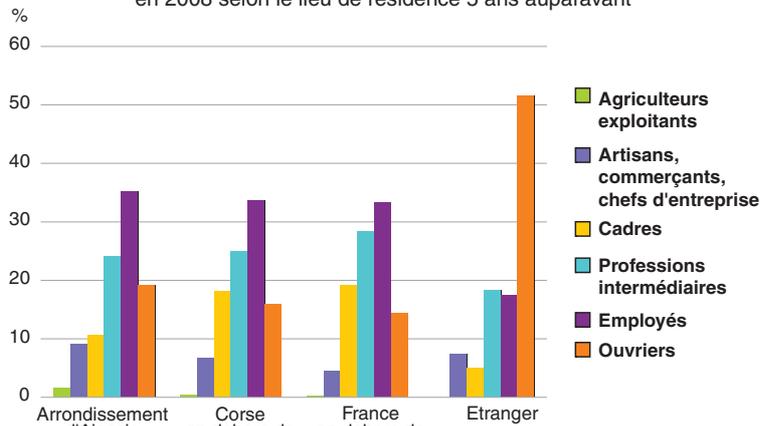
Selon la structure du ménage		en %	
	Stables	Navetteurs	Total
Membre d'un "couple avec enfant(s)"	66	34	100
Ensemble	70	30	100
Membre d'un "couple sans enfants"	71	29	100
Personne vivant seule	74	26	100
Membre d'une famille monoparentale	76	24	100
Autre*	77	23	100

* personnes vivant dans un ménage de plusieurs personnes ne formant pas une famille et personnes vivant hors ménage.

Source : Insee, Recensement de la population 2008.

Les arrivants de Corse et du continent plus souvent cadres, ceux de l'étranger plus souvent ouvriers

Actifs en emploi de l'arrondissement par catégorie socioprofessionnelle en 2008 selon le lieu de résidence 5 ans auparavant



Source : Insee, Recensement de la population 2008.

Définitions :

Navetteur : personne travaillant dans une commune différente de celle de son lieu de résidence.

Stable : personne résidant et travaillant sur le même territoire. Ici, la notion de stabilité est utilisée au niveau communal ou au niveau de l'arrondissement dans son ensemble.

Sédentaire : personne résidant sur le même territoire que cinq ans auparavant, il s'agit ici de l'arrondissement dans son ensemble.

Champ de l'étude :

Emploi au lieu de résidence ; pour l'étude des navettes domicile-travail, seuls les actifs en emploi résidant et travaillant en Corse sont pris en compte.

Des départs en retraite plus importants qu'au niveau régional

L'emploi dans l'arrondissement d'Ajaccio se caractérise du reste de l'île par un poids moins élevé de non-salariés et une part plus importante de l'emploi public. Compte tenu de ces spécificités, il serait davantage impacté par les départs en retraite à l'horizon 2020 qu'au niveau régional.

En 2008, parmi les habitants de l'arrondissement d'Ajaccio, 41 600 occupent un emploi. L'emploi de l'arrondissement est davantage féminisé que celui de la région, il se rapproche de la moyenne de province.

Les non-salariés moins présents qu'en région

L'emploi de l'arrondissement d'Ajaccio, comme celui de la région, est plutôt âgé par rapport au niveau national. Toutefois, il s'agit là d'emploi mesuré en fin d'année, qui ne tient donc pas compte des flux d'emplois saisonniers (pour la plupart occupés par des jeunes).

La répartition par âge de la population en emploi est très proche dans l'arrondissement et dans la région. En 2008, la part des plus de 55 ans est semblable, malgré une présence moindre de non-salariés, actifs particulièrement âgés.

Les non-salariés sont en effet moins fréquents dans l'arrondissement : ils occupent 13 % des emplois contre 16 % à l'échelle de la région. Ces actifs, des chefs d'entreprise, artisans, commerçants, sont âgés par rapport aux salariés. Parmi les 5 560 non-salariés de l'arrondissement, 28 % ont plus de 55 ans soit 10 points de plus que les salariés. Aussi, de nombreux chefs d'entreprise ou agriculteurs exploitants seront concernés par la transmission de leur

outil de production. Compte tenu du vieillissement de la figure entrepreneuriale dans la région, ce phénomène va encore s'accroître au cours des prochaines années, aggravant les difficultés à trouver un repreneur.

L'impact des départs en retraite plus fort dans l'arrondissement

Les cessations définitives d'activité concerneront évidemment toutes les catégories socioprofessionnelles. Pour l'ensemble de la région Corse, 30 000 personnes quitteront ainsi le monde du travail entre 2008 et 2020, soit 26 % des actifs en emploi en 2008. L'arrondissement d'Ajaccio n'a pas une taille suffisante pour permettre d'estimer un nombre de départs à la retraite à l'horizon 2020. Toutefois, au vu des caractéristiques de sa population active occupée, on peut penser que le taux de retrait devrait être supérieur aux 26 % insulaire.

Dans l'arrondissement en effet, les seniors sont proportionnellement aussi nombreux que dans l'ensemble de l'île, les non-salariés sont nettement moins présents, et la part de la fonction publique est plus forte : en 2009, le secteur strictement public pèse 35 % dans l'emploi de l'arrondissement d'Ajaccio contre 30 % dans celui de la région (cf article 2 du dossier : « Arrondissement d'Ajaccio : l'emploi plutôt spécialisé dans les services). Ces deux derniers paramètres « tirent » les actifs vers des départs à la retraite plus « jeunes ».

En effet, avec le facteur « âge », le statut (salarié, non-salarié) et/ou la catégorie socioprofessionnelle, ainsi que l'appartenance à la sphère publique ou privée sont les principaux facteurs influant sur la probabilité de départ à la retraite. L'âge est évidemment la caractéristique principale : plus une population est âgée, plus la probabilité de forts départs à la retraite est grande. De plus, les cadres, les métiers nécessitant de longues années d'études, les

L'emploi insulaire plus âgé qu'au niveau national

Principales caractéristiques des actifs résidents en emploi en 2008

	Arrondissement d'Ajaccio	Corse	France de province
Actifs résidents en emploi (nombre)	41 643	117 366	20 586 210
Part des femmes (%)	46,2	43,4	46,7
Part des 55 ans et plus (%)	16,5	16,3	11,5
Part des non-salariés (%)	13,3	16,4	11,3

Source: Insee, Recensement de la population 2008.

chefs d'entreprise et les non-salariés en général ont tendance à repousser leur cessation définitive d'activité. A l'inverse, les métiers pénibles et demandant une faible qualification engendrent plus de départs anticipés. Enfin, au niveau de l'appartenance à la sphère publique ou à la sphère privée, les comportements de départs étant différents, les agents du public auront tendance à partir à la retraite plus tôt que les agents du privé.

Aude LEPIDI

Définitions

France de province : France métropolitaine hors Île-de-France. L'Île-de-France ayant des caractéristiques très spécifiques, il a été jugé opportun de ne pas en tenir compte lors des comparaisons avec le niveau national.

Non-salariés : comprennent les indépendants ou les personnes travaillant à leur compte, les chefs d'entreprise salariés ou PDG ou gérants minoritaires de SARL, et les personnes aidant une autre personne dans son travail sans être rémunérées (le plus souvent ces dernières sont des personnes qui aident, sans être salariées, un membre de leur famille qui est lui-même à son compte : exploitant agricole, artisan, commerçant, industriel, profession libérale).

Taux de retrait : le taux de retrait du marché du travail est le rapport entre la population qui sera définitivement sortie du marché du travail en 2020 et celle qui occupe un emploi dans la région en 2008. Cette part reflète la perte d'actifs occupant un emploi que connaîtrait la région pour cause de fin de carrière en supposant que ceux qui occupent un emploi en 2008 restent dans leur région de travail.

Champ de l'étude

Emploi au lieu de résidence.

Méthodologie

Comment estimer le nombre de fins de carrière à l'horizon 2020 ?

L'estimation du nombre de retraits définitifs du marché du travail a été réalisée au moyen d'un modèle de micro-simulation. Partant de la photographie des actifs en emploi en 2008 établie au recensement de la population, on détermine pour chaque actif en emploi s'il est plus probable qu'il poursuive son activité l'année suivante ou qu'il quitte définitivement le marché du travail. Cette probabilité de poursuite de l'activité dépend de l'âge de l'actif, de son sexe, son régime de retraite, sa catégorie socioprofessionnelle et son diplôme ; elle est établie à partir des taux de retrait observés par le passé aux enquêtes Emploi annuelles de 1993 à 2002. Le calendrier des départs à la retraite y est décalé de deux ans.

On effectue cette simulation année après année, en faisant vieillir à chaque fois d'un an les actifs toujours en emploi. On estime ainsi de 2009 à 2020 un nombre de retraits définitifs du marché du travail d'actifs qui occupent un emploi en 2008. Ces retraits ne portent que sur les actifs entre 50 et 65 ans : de façon automatique, l'exercice maintient les actifs de moins de 50 ans dans l'emploi et fait sortir du marché du travail les actifs encore en emploi à 65 ans. Le modèle ne prend pas en compte de possibles migrations interrégionales ou changements de métiers/secteurs d'activité qui pourraient intervenir avant le départ de fin de carrière.

La simulation de départ à la retraite est effectuée à conjoncture constante. C'est-à-dire en partant de l'hypothèse que les comportements de départs restent stables dans le temps, et en ignorant volontairement les modifications de taux d'activité, de taux de chômage ou d'allongement de la durée légale de cotisation. Néanmoins, afin de coller aux réformes récentes des régimes de retraite (allongement de la durée de cotisation), les probabilités de départ à la retraite calculées à partir des enquêtes Emploi sur les années 1993-2002 ont été décalées de deux ans dans l'étude (scénario n+2 ans).

Zooms sur l'hôtellerie-restauration, le commerce, le bâtiment et le transport

Les secteurs de l'hôtellerie-restauration, du commerce, du bâtiment et du transport impactent chacun à leur façon l'économie de l'arrondissement d'Ajaccio. L'hôtellerie-restauration est marquée par une très forte saisonnalité de son activité. Son emploi est peu stable et ses établissements sont surtout localisés sur le littoral. Le commerce a un poids conséquent en termes de postes salariés et d'établissements, mais ses emplois sont fragiles. Le bâtiment, malgré des conditions d'emploi assez favorables et l'absence de saisonnalité, présente une importante rotation de main-d'œuvre. En outre, c'est le seul des quatre secteurs à être bien implanté dans les communes de l'intérieur. Enfin, le transport se caractérise par ses bonnes conditions d'emploi et ses salaires élevés.

ZOOMS SECTORIELS

Forces		Faiblesses
Hôtellerie-restauration		
Des postes occupés par des jeunes		Une saisonnalité marquée Des salaires faibles Faible qualification des emplois saisonniers De nombreux CDD Des contrats courts
Commerce		
Une saisonnalité peu marquée dans le commerce de proximité Relative jeunesse des salariés	Un secteur féminisé	Saisonnalité forte dans les grandes surfaces De nombreux emplois à temps partiel Des emplois peu stables dans les grandes surfaces Un turn-over de la main-d'œuvre élevé
Bâtiment		
Des emplois souvent en CDI et à temps complet Une saisonnalité très faible et atypique Répartition des établissements assez homogène sur le territoire Forte hausse du nombre d'établissements	Un secteur exclusivement masculin	Un turn-over de la main-d'œuvre relativement élevé Des salaires très dispersés
Transport		
Des salaires élevés Forte stabilité de l'emploi sur l'année Des emplois souvent en CDI et à temps complet De nombreux grands établissements	Un secteur masculin	Des inégalités prégnantes entre les différentes branches du secteur Des salariés âgés Des établissements dépendants de l'extérieur

Hôtellerie-restauration

Un emploi sur deux est saisonnier

Au cours de l'année 2009, le secteur de l'hôtellerie-restauration compte 4 300 postes salariés dans l'arrondissement d'Ajaccio. L'emploi du secteur est marqué par une forte saisonnalité qui concerne un poste salarié sur deux. Ses salariés sont jeunes, occupent généralement des postes d'employés et sont souvent en contrat à durée déterminée. Ils perçoivent ainsi de faibles salaires.

L'activité du secteur hôtellerie-restauration présente d'importantes fluctuations saisonnières, auxquelles les entreprises s'adaptent en ajustant le niveau de leur effectif salarié. Les établissements connaissent ainsi de profonds mouvements de main-d'œuvre, tant en entrées qu'en sorties. La majeure partie de ces mouvements est directement liée à la saison touristique. L'hôtellerie-restauration est en effet le secteur où l'emploi est le plus impacté par les fortes variations liées à la fréquentation touristique.

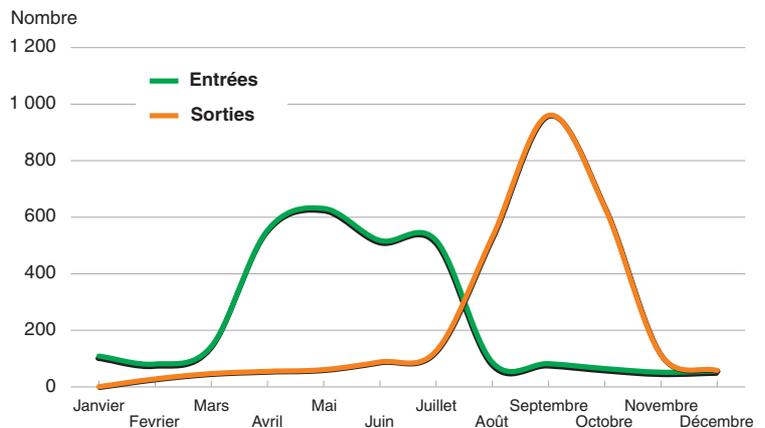
Plus de 2 000 postes pourvus pendant la saison

En 2009, pour faire face à cet afflux de clientèle estivale, les entreprises ont recruté plus de 2 000 emplois saisonniers sur l'arrondissement d'Ajaccio, soit près de la moitié des 4 300 postes salariés présents sur l'année.

Les saisonniers sont particulièrement jeunes : la moitié des embauchés est âgée de moins de 27 ans. Ils sont souvent recrutés en juin ou en juillet pour une période n'excédant pas trois mois. La durée des contrats correspond aux vacances scolaires ou universitaires. Ces contrats sont sans doute, en grande partie, détenus par des étudiants recherchant un revenu pour financer études et loisirs. Les saisonniers de moins de 27 ans travaillent en moyenne un mois de moins que leurs aînés (3 mois contre 4 mois). Vu la courte durée de leurs contrats ou leur jeune âge, ils occupent moins souvent des postes qualifiés comme ceux d'ouvriers qualifiés (cuisiniers). La durée des emplois saisonniers est en effet fortement liée à la qualification des postes. Les contrats d'ouvriers qualifiés et de professions

Le gros des embauches débute en avril

Entrées et sorties de personnel de l'hôtellerie-restauration en 2009

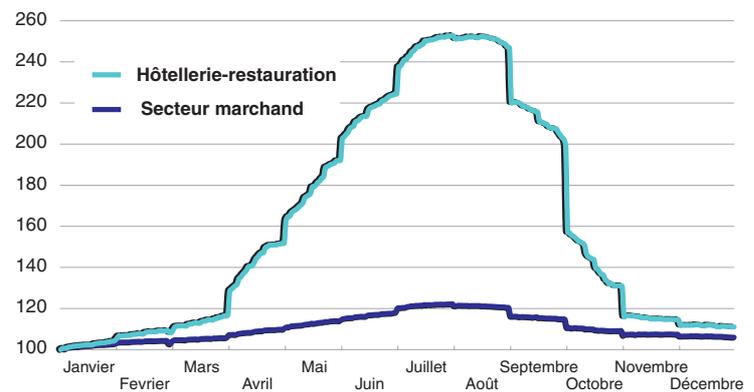


Source : Insee, DADS 2009.

Hôtellerie-restauration : une saisonnalité remarquable

Evolution du nombre d'emplois au jour le jour durant l'année 2009

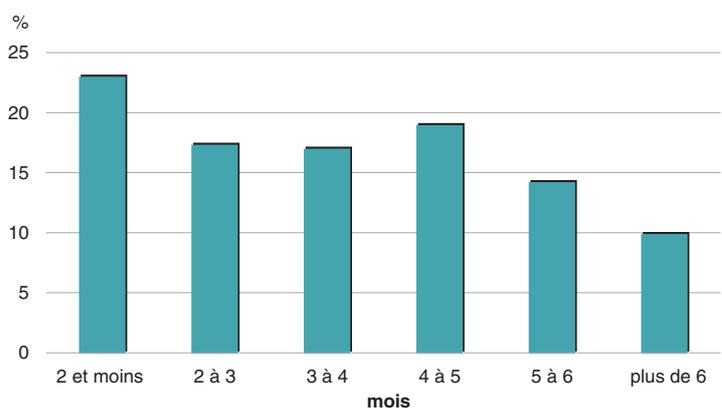
Indice base 100 au 1^{er} janvier



Source : Insee, DADS 2009.

De nombreux contrats courts

Répartition des postes de saisonniers de l'hôtellerie-restauration selon la durée du contrat en 2009



Source : Insee, DADS 2009.

intermédiaires ont une durée moyenne supérieure de 10 % aux emplois les moins qualifiés.

Les saisonniers occupent essentiellement des postes d'employés

S'ils durent moins longtemps, les postes peu qualifiés représentent toutefois la majeure partie des emplois saisonniers de l'hôtellerie-restauration. En particulier, les employés regroupent huit postes saisonniers sur dix. A l'inverse, les cadres sont très rares parmi les saisonniers.

Les saisonniers du continent sont nombreux à venir travailler sur l'île. Quelque 800 saisonniers n'habitent pas en Corse au 1^{er} janvier 2009, soit un tiers des emplois saisonniers. Ils résident, dans quatre cas sur dix, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Rhône-Alpes ou en Île-de-France. Ils occupent plus souvent des emplois qualifiés que les saisonniers vivant sur l'île. En effet, alors qu'ils représentent 36 % des salariés saisonniers, ils regroupent 74 % des professions intermédiaires et 54 % des postes d'ouvriers qualifiés. Cette dernière catégorie comprend notamment les cuisiniers.

Une saisonnalité qui impacte fortement l'emploi du secteur

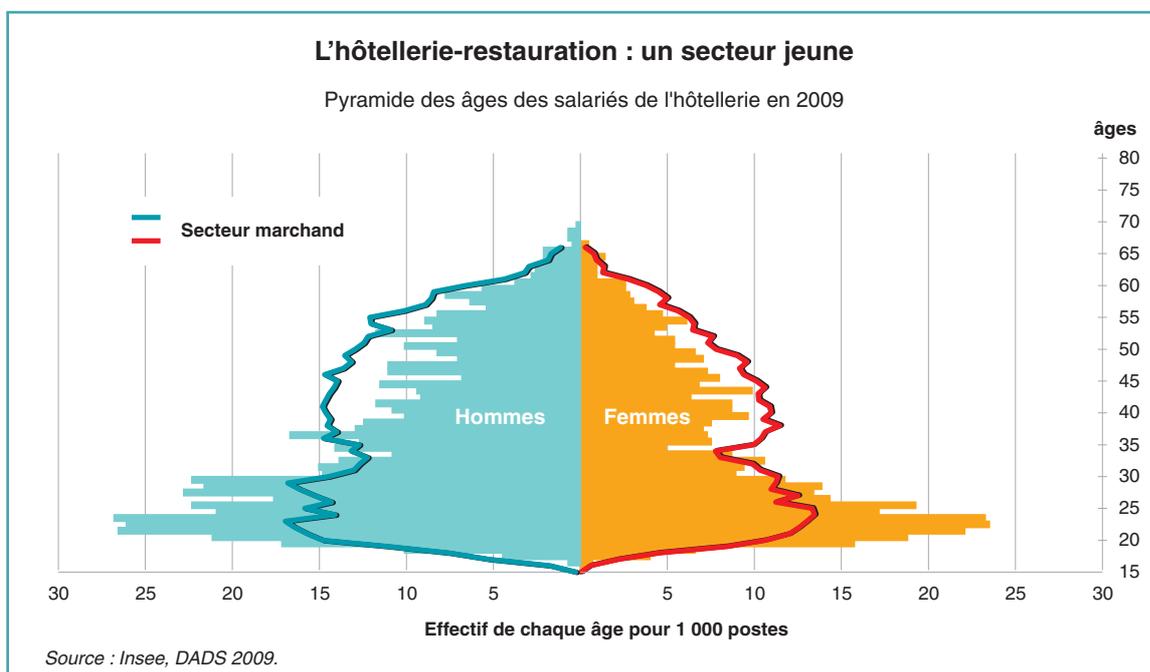
En raison de son importance, l'emploi saisonnier impacte fortement l'emploi de l'hôtellerie-restauration. La jeunesse de ses

salariés, la prééminence des employés et ses conditions d'emploi peu favorables influent sur les caractéristiques du secteur.

Les saisonniers tirent la moyenne d'âge vers le bas. Ainsi, les salariés de l'hôtellerie-restauration sont globalement plus jeunes que dans l'ensemble du secteur marchand. La moitié est âgée de moins de 31 ans, alors que dans le marchand la moitié des salariés a plus de 37 ans. Les salariés les plus âgés du secteur sont plus souvent des cadres et des chefs d'entreprise. Au sein de ces catégories professionnelles, la moitié des effectifs dépasse les 50 ans. Aussi, de nombreux chefs d'entreprise seront concernés par la transmission de leur unité de production. D'une manière générale, la répartition par catégorie socioprofessionnelle est relativement atypique par rapport à l'ensemble du marchand de l'arrondissement. En effet, 75 % des salariés sont des employés contre uniquement 42 % dans l'ensemble du marchand. A l'inverse, le taux d'encadrement est particulièrement faible dans ce secteur. Les cadres et chefs d'entreprise représentent 5 % des effectifs salariés du secteur, soit deux fois moins qu'en moyenne dans le secteur marchand.

Six emplois salariés sur dix à durée déterminée

Le type de contrat de travail est, lui aussi, particulièrement impacté par la saisonnalité de ce secteur. En effet, 60 % des postes du secteur sont des Contrats à durée déterminée (CDD). La majeure partie de ces CDD (80 %) sont des



Peu de cadres et beaucoup d'employés dans l'hôtellerie-restauration

Répartition des emplois de l'arrondissement d'Ajaccio par catégorie socioprofessionnelle en 2009

en %

	Cadres et chefs d'entreprise	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
Saisonniers hôtellerie-restauration	0,6	4,8	80,2	14,4	100,0
Ensemble hôtellerie-restauration	5,0	5,0	75,2	14,8	100,0
Secteur marchand	10,0	14,7	42,0	33,3	100,0

Source : Insee, DADS 2009.

contrats saisonniers. Hors saison, de début novembre à fin mars, le secteur recrute peu. L'activité est alors principalement liée à la population résidente et requiert un volume de main-d'œuvre plus faible. Hors saisonniers, le secteur présente des conditions d'emploi se rapprochant de celui du secteur marchand. Ainsi la part des Contrats à durée indéterminée (CDI) est de 70 % chez les non-saisonniers contre 65 % dans le secteur marchand.

Globalement, le poids des permanents est donc particulièrement faible dans le secteur, il représente un quart des postes en 2009. Il est à noter que leur revenu moyen est supérieur à celui des saisonniers de 7,5 %. Cela s'explique notamment par le fait que les permanents sont davantage qualifiés que les saisonniers.

En termes de rémunération, le secteur est peu attractif, ses salariés perçoivent des revenus salariaux horaires 20 % inférieurs à ceux du secteur marchand. Cet écart est en partie dû à la structure de l'emploi dans un secteur où la part des employés est très élevée. Néanmoins, à structure socioprofessionnelle identique, cet écart reste de 13 %. La taille de l'entreprise influe également sur les revenus au sein même du secteur, ainsi on constate des revenus supérieurs de 9 % dans les entreprises de plus de 40 salariés.

Antonin BRETEL

Définition

Hôtellerie-restauration : le secteur de l'hôtellerie-restauration regroupe l'hébergement, la restauration et les cafés.

Commerce

Un secteur féminisé aux emplois fragiles

En 2009, le commerce compte plus de 6 000 emplois salariés dans l'arrondissement. Les femmes et les jeunes sont très nombreux à y travailler. L'emploi du secteur se caractérise par la prédominance d'employés qui occupent deux postes de travail sur trois. Ainsi, le commerce offre essentiellement des emplois peu qualifiés. Le temps partiel y est également très fréquent. Durant toute l'année, le secteur connaît des mouvements de main-d'œuvre supérieurs à ceux du secteur marchand, et ce malgré une saisonnalité moins marquée. Les grandes surfaces se distinguent avec des emplois plus fragiles et une activité saisonnière plus élevée.

Avec plus de 6 000 postes salariés en 2009, le commerce est le plus gros secteur d'étude sur l'arrondissement. C'est un secteur féminisé : 55 % des emplois sont occupés par des femmes. Dans l'ensemble du secteur marchand de l'arrondissement, cette part est de seulement 41 %. Les vendeurs des magasins d'habillement, de chaussures, de bijoux et de parfums demeurent traditionnellement des vendeuses.

Des emplois jeunes et peu qualifiés

Le secteur est également jeune : la moitié des postes est pourvue par des personnes de moins de 35 ans, soit deux ans de moins que l'âge

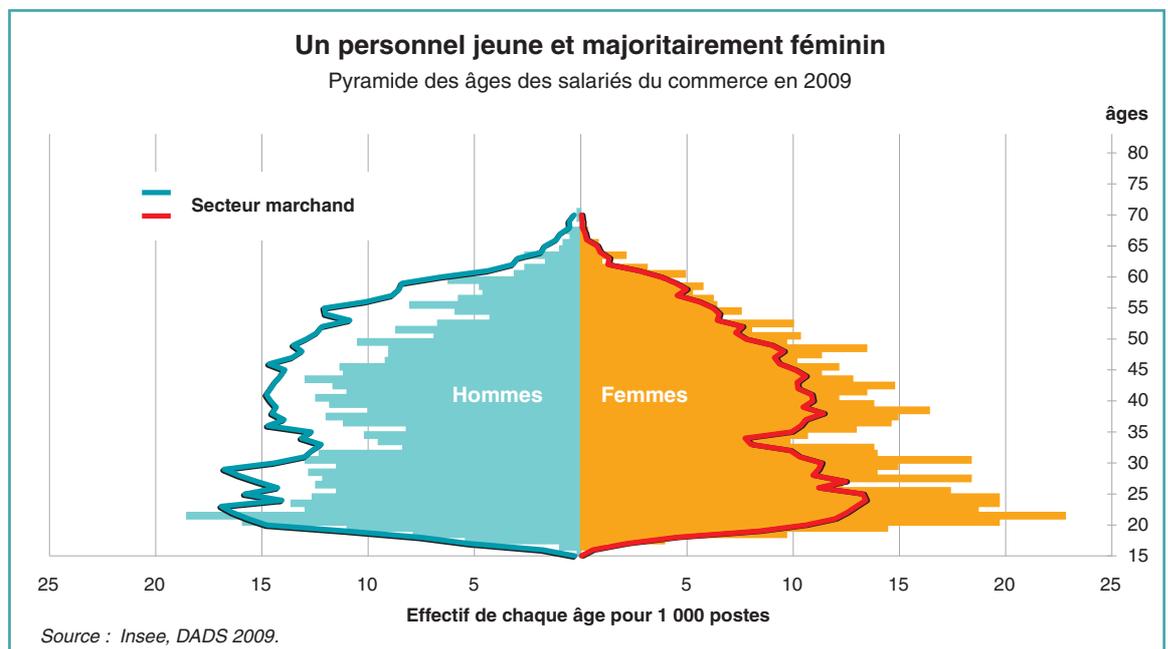
médian du secteur marchand dans son ensemble. La jeunesse du secteur est amplifiée par l'emploi saisonnier traditionnellement jeune.

L'emploi du secteur se caractérise par la prédominance d'employés qui occupent deux postes sur trois. Ainsi, le commerce offre essentiellement des emplois peu qualifiés. Les femmes sont surtout embauchées pour des professions d'employés. Sept postes « d'employés de commerce » et neuf postes « d'employés administratifs » sur dix sont féminins. Par contre, l'emploi d'ouvrier est réservé aux hommes : neuf postes sur dix. L'encadrement est en majorité masculin avec six postes de cadres ou de chefs d'entreprise sur dix pourvus par un homme. C'est davantage que dans l'ensemble du secteur marchand, compte tenu du poids des femmes dans le commerce.

Sur le plan des rémunérations, les salariés du commerce perçoivent en moyenne un revenu salarial horaire brut inférieur de 9,5 % au secteur marchand. Cela s'explique en partie par la forte représentation des employés dans le secteur. Comme sur l'ensemble du secteur marchand, c'est la catégorie socioprofessionnelle où les revenus sont les plus bas. Si l'on ne tient pas compte de cet effet structurel, toutes choses égales par ailleurs, cet écart de revenu est de 4,5 %.

Le temps partiel très répandu

Le temps partiel est très fréquent dans le secteur. Il concerne 1 700 emplois, soit trois postes salariés sur dix. Il est bien plus répandu



que dans l'ensemble du secteur marchand de l'arrondissement (deux postes sur dix). Le temps partiel permet souvent une adaptation du volume de la main-d'œuvre aux variations de l'affluence de la clientèle. Il peut s'agir de temps partiel « subi » et non pas choisi librement par le salarié. Ainsi, au niveau national, le tiers des actifs travaillant à temps partiel dans le commerce de détail souhaiterait travailler davantage (Source : Insee Première n° 1358-juin 2011).

Dans l'arrondissement d'Ajaccio, le travail à temps partiel dans le commerce est deux fois plus courant chez les femmes que chez les hommes : 35 % des femmes travaillent à temps partiel contre 18,5 % des hommes. Il concerne ainsi de nombreuses employées. Cette catégorie socioprofessionnelle est celle qui travaille le plus souvent à temps partiel, avec 34 % des salariés contre 15 % pour les autres catégories socioprofessionnelles.

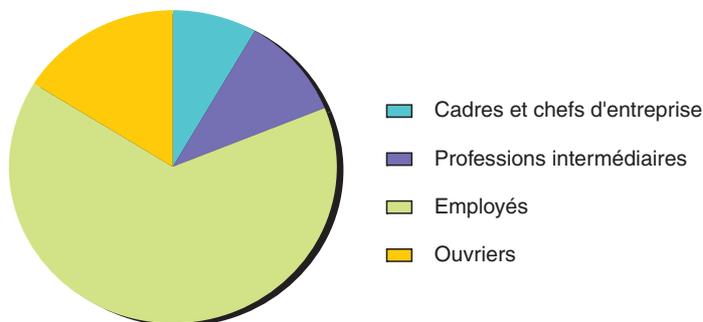
En lien avec l'importance du temps partiel dans le commerce, les 6 000 postes du secteur correspondent en fait à un nombre d'heures annuelles travaillées pouvant être effectuées par 4 200 salariés employés à temps complet du 1^{er} janvier au 31 décembre. Autrement dit, un poste représente en moyenne 70 % du volume horaire qui serait réalisé par une personne à temps plein (temps complet pendant toute l'année). C'est plus que dans les « hôtels et restaurants », secteur fortement impacté par l'emploi saisonnier.

Un turn-over de personnel très important

Durant toute l'année, le secteur du commerce connaît des mouvements de main-d'œuvre très importants tant en entrées qu'en sorties de personnel. Une partie de cette rotation de main-d'œuvre est liée au fonctionnement habituel d'une entreprise en dehors de toute variation d'activité. Il s'agit alors de remplacer le personnel parti en retraite ou ayant démissionné. Les chefs d'entreprise sont également amenés à ajuster leur effectif en fonction de l'activité de leur magasin qui est très liée à la fréquentation touristique. C'est pourquoi, dès le mois d'avril, les entreprises accentuent leur recrutement avec l'arrivée des premiers vacanciers. Sur l'arrondissement, les embauches de saisonniers sont étalées d'avril à juillet. C'est en août que le secteur enregistre le plus de sorties. Il s'agit le plus souvent d'une fin de contrat de saisonnier, intervenant en fin de mois. Fin octobre, la saison touristique s'achève.

Les employés occupent les deux tiers des postes

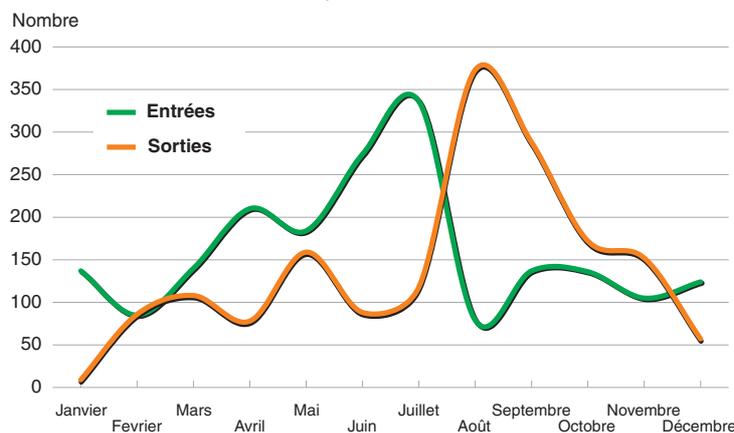
Répartition des emplois du commerce par catégorie socioprofessionnelle en 2009



Source : Insee, DADS 2009.

Des mouvements de main-d'œuvre au-delà de la saison touristique

Entrées et sorties de personnel du commerce en 2009



Source : Insee, DADS 2009.

Dès les mois suivants le rythme de rotation du personnel revient à la normale.

Une activité saisonnière plus faible que dans le secteur marchand

La saisonnalité dans le commerce est toutefois plus faible que celle enregistrée dans le secteur marchand, la progression des postes salariés pendant la saison y étant moins élevée. Malgré cela, les contrats ayant une durée déterminée sont aussi fréquents que dans le marchand. De la même manière, 55 % des postes durent toute l'année, soit une proportion d'emplois stables proche de la moyenne du secteur marchand. Les conditions d'emploi dans le commerce présentent par ailleurs de fortes disparités en fonction de l'âge des salariés. Ainsi, les moins de 35 ans ne sont que 37 % à occuper des postes qui durent du 1^{er} janvier au 31 décembre, cette part passe à 72 % pour les plus de 35 ans.

Le mouvement de personnel est donc important dans le commerce et ce, au-delà de la saison touristique. Cette intensité est mesurée par le taux de rotation qui permet de montrer la fragilité de ce secteur. Il s'établit à 43 % alors qu'il est de 34 % dans l'ensemble du secteur marchand de l'arrondissement, hors « hôtels et restaurants » (où il atteint 198 %). Ce turn-over est certainement en lien avec les conditions d'emploi peu attrayantes qu'offre le commerce.

différentes de celles de l'ensemble du secteur. Avec 1 500 postes salariés en 2009, elles regroupent le quart des emplois du commerce. Elles emploient un personnel jeune, la moitié des salariés y a moins de 33 ans (35 ans dans l'ensemble du commerce). Dans les supermarchés et hypermarchés, les emplois sont encore plus fragiles que dans l'ensemble du commerce. La moitié des postes y est à temps partiel. De plus, un emploi sur trois est à durée déterminée, c'est plus qu'en moyenne dans le secteur (un emploi sur quatre). Les salariés perçoivent également une rémunération inférieure de 6 %.

Les grandes surfaces de l'arrondissement connaissent une saisonnalité atypique, bien supérieure à celle de l'ensemble du commerce et du secteur marchand. Les grands magasins utilisent une main-d'œuvre saisonnière pendant la période estivale mais aussi pendant les fêtes de fin d'année.

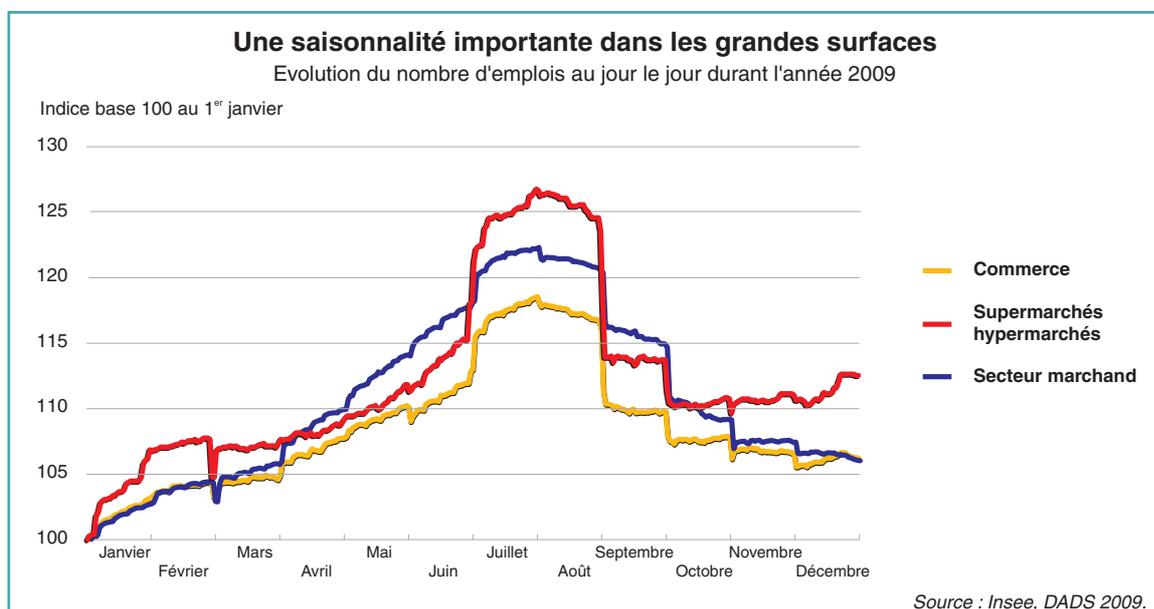
Antonin BRETEL

Des emplois encore plus fragiles dans les grandes surfaces

Les grandes surfaces (hypermarchés et supermarchés) présentent des caractéristiques

Définition

Commerce : le secteur du commerce regroupe le commerce de détail et le commerce de gros, hors automobile et motocycle.



Neuf emplois sur dix pourvus par des hommes

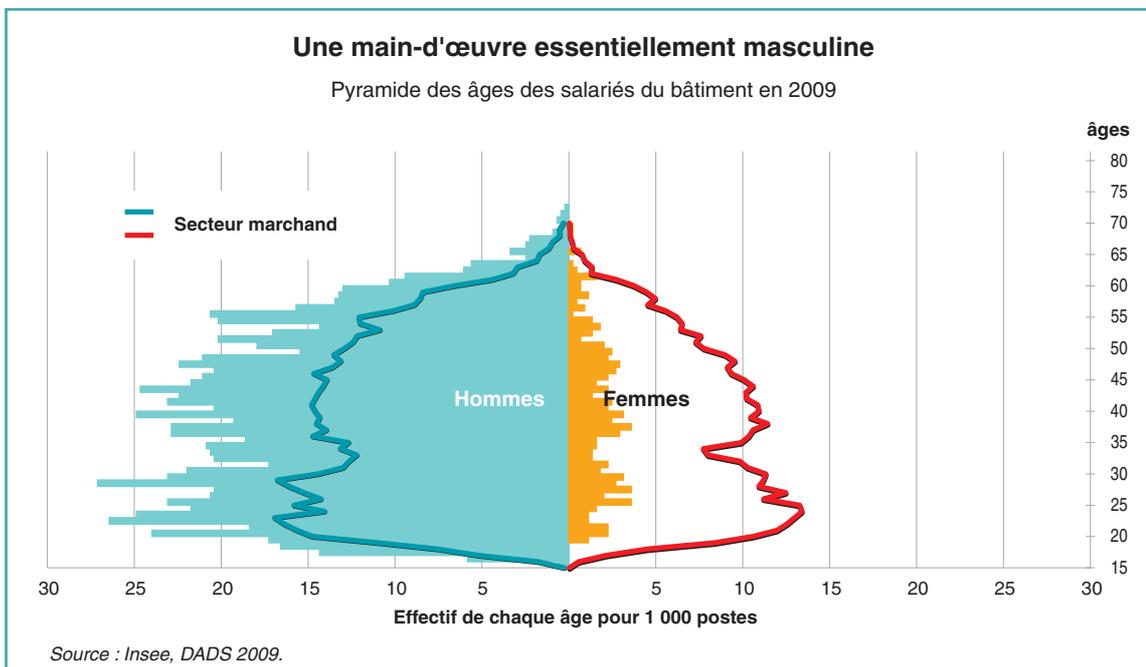
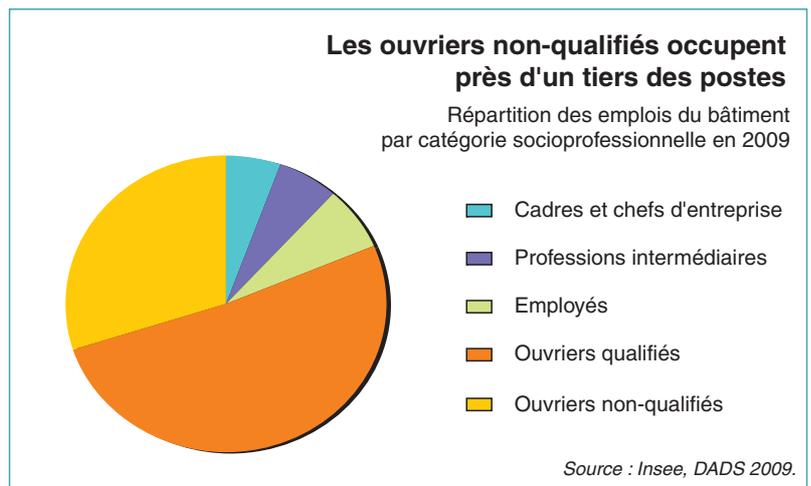
Sur l'arrondissement d'Ajaccio, 4 500 emplois salariés relèvent du bâtiment en 2009. Ce secteur est exclusivement masculin et composé en grande partie d'ouvriers. Dans le secteur, l'emploi stable ne concerne que 57 % des salariés, il est moins fréquent pour les postes les moins qualifiés. La rotation de main-d'œuvre y est donc importante, malgré une saisonnalité peu marquée. Cette dernière est en outre atypique, avec une baisse de l'activité au mois d'août.

Le secteur du bâtiment rassemble 4 500 emplois salariés dans l'arrondissement d'Ajaccio en 2009. C'est un secteur d'emploi quasi-exclusivement masculin : 92 % des postes sont pourvus par des hommes contre 59 % sur l'ensemble du secteur marchand.

Les ouvriers occupent quatre postes sur cinq

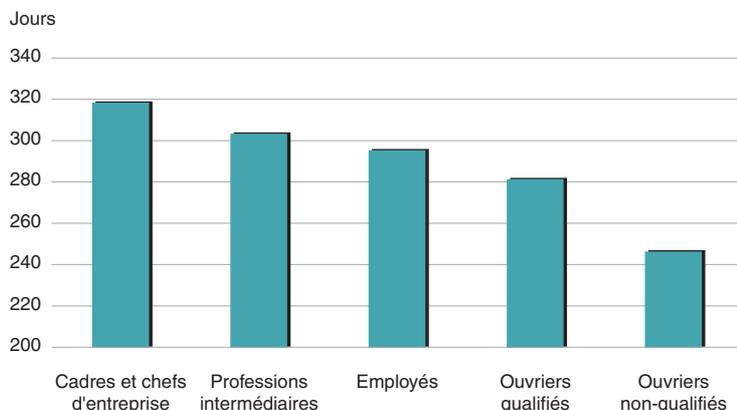
La moitié des salariés est âgée de moins de 38 ans, soit un âge médian sensiblement identique à celui du secteur marchand (37 ans). Au sein du secteur, l'âge dépend fortement de la catégorie socioprofessionnelle. Les ouvriers non-qualifiés et les employés sont les plus jeunes (âges médians respectifs de 34 ans et 36 ans). A l'inverse, les chefs d'entreprise salariés et les cadres sont les plus âgés.

Les ouvriers sont bien plus présents dans ce secteur qu'en moyenne dans l'arrondissement. En effet, 81 % des postes sont occupés par des ouvriers (qualifiés ou non) contre 33 % dans l'ensemble du secteur marchand. Les ouvriers



La stabilité de l'emploi beaucoup plus faible chez les ouvriers non-qualifiés

Durée moyenne du travail dans la même entreprise par catégorie socioprofessionnelle durant l'année 2009



Source : Insee, DADS 2009.

non-qualifiés sont nombreux, ils représentent 37 % des emplois d'ouvriers, soit 30 % des postes du secteur.

Un turn-over important

Les conditions d'emploi apparaissent au premier abord plutôt favorables dans le bâtiment. En 2009, huit postes sur dix sont des contrats à durée indéterminée et neuf postes sur dix sont à temps plein. Même si les contrats proposés par les entreprises semblent vouloir fidéliser les salariés, ce secteur est néanmoins marqué par une stabilité de l'emploi relativement faible.

En effet, bien qu'il n'y ait pas une très forte saisonnalité dans le secteur, seuls 57 % des

salariés ont travaillé toute l'année dans la même entreprise, soit un niveau proche de la moyenne dans l'économie marchande de l'arrondissement. Les emplois permanents sont nettement moins fréquents pour les postes les moins qualifiés. Seuls 45 % des ouvriers non-qualifiés sont stables contre 62 % pour les autres catégories sociales du bâtiment. Les ouvriers temporaires permettent de faire face aux variations fréquentes de l'activité du secteur. Ce mouvement de main-d'œuvre peut s'expliquer par la pénibilité du travail et par l'inadéquation des compétences du personnel aux besoins des employeurs. Les faibles rémunérations peuvent être aussi un facteur explicatif des fluctuations d'effectifs.

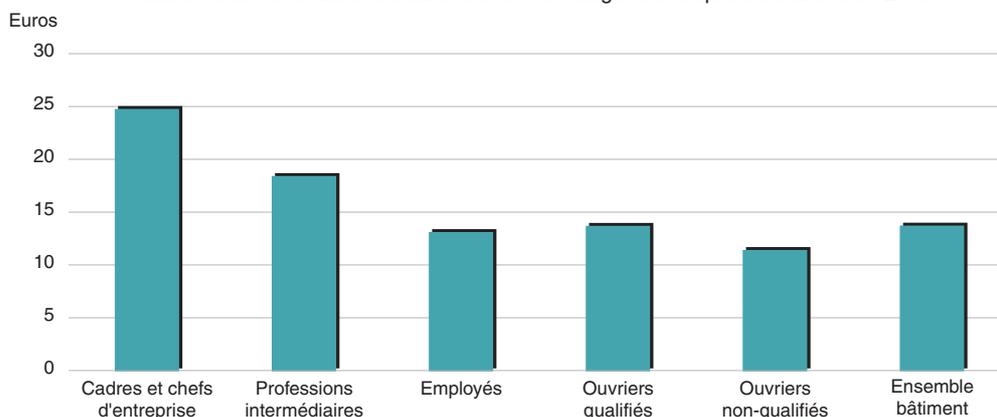
Des revenus faibles et dispersés

En effet, les salariés du bâtiment perçoivent un salaire horaire brut inférieur de 9 % à celui du secteur marchand dans son ensemble. Cette faiblesse des salaires s'explique en partie par la structure du secteur de la construction. La qualification des salariés et la taille des entreprises en particulier sont déterminantes dans le niveau des salaires. Or, ce secteur se caractérise par une proportion d'ouvriers non-qualifiés importante et par l'absence de très grandes entreprises. Cela joue de façon négative sur les salaires. Malgré cela et toutes choses égales par ailleurs, les salaires du bâtiment sont inférieurs de 4 % à ceux du secteur marchand.

La catégorie socioprofessionnelle est le critère expliquant le plus la disparité des salaires. Les cadres perçoivent les salaires les plus élevés suivis de près des chefs d'entreprise salariés. Les

Des salaires variant du simple au double

Salaire horaire brut dans le bâtiment selon la catégorie socioprofessionnelle en 2009



Source : Insee, DADS 2009.

cadres et les chefs d'entreprise présentent un large éventail de salaires dans la construction. Un quart perçoit moins de 17 euros de l'heure, tandis qu'un autre quart en perçoit plus de 28. Leur salaire horaire est en moyenne 2,2 fois plus élevé que celui d'un ouvrier non-qualifié, salarié le plus faiblement rémunéré.

Des écarts de salaire existent aussi au sein d'une même catégorie. Ainsi les différences de salaire entre ouvriers qualifiés et ouvriers non-qualifiés sont importantes, les ouvriers qualifiés percevant des salaires supérieurs de 20 %.

Le salaire horaire augmente avec la taille de l'entreprise. Un salarié d'un établissement de 10 salariés ou plus gagne 14,5 % de plus qu'un salarié d'un établissement qui en emploie moins de 10. Cela peut s'expliquer par la plus forte présence de main-d'œuvre qualifiée dans les grandes entreprises. Les ouvriers qualifiés représentent ainsi 53 % des salariés des établissements de 10 salariés ou plus, soit 7 points de plus que dans les établissements de moins de 10 salariés.

volume de l'emploi ne cesse d'augmenter pour atteindre un premier pic de 3 500 salariés. En août, les évolutions sont opposées entre le bâtiment et le reste de l'économie marchande. Durant ce mois, les effectifs du secteur diminuent de 5 % sans doute à cause des fermetures d'entreprises pour congés. En septembre, c'est la reprise, le deuxième pic est atteint en novembre avec 3 550 salariés puis décline à l'approche de l'hiver. Dans l'arrondissement, l'amplitude maximale entre les niveaux extrêmes est de près de 500 salariés.

Antonin BRETTEL

Baisse de l'emploi en août

En 2009, le nombre de salariés travaillant dans la construction varie de 3 100 à 3 550 selon la période de l'année. Contrairement aux autres secteurs de l'économie où il est maximum en juillet-août, dans la construction, il atteint son apogée en juin et novembre.

Dans l'arrondissement, le volume de l'emploi est au plus bas pendant le mois de janvier, ceci est lié partiellement aux conditions climatiques : il est de 3 100 salariés. Puis, jusqu'en juin, le

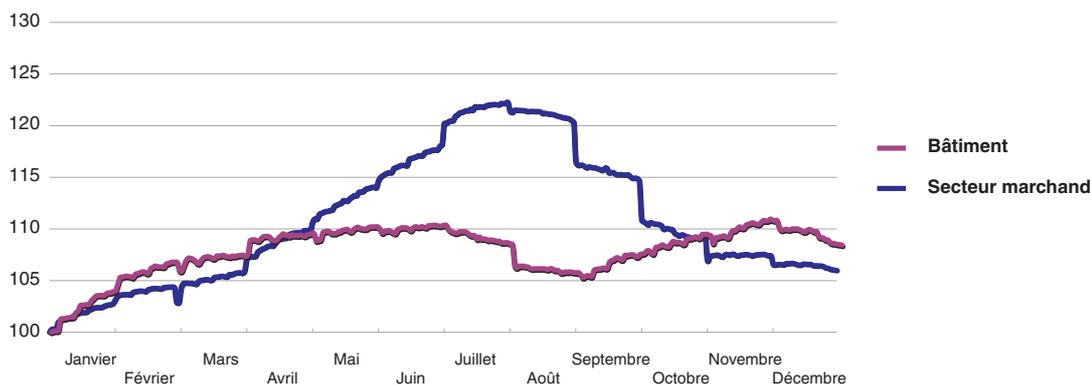
Définition

Bâtiment : le secteur du bâtiment regroupe la construction, le génie civil et des travaux de construction spécialisés.

Une saison atypique

Evolution du nombre d'emplois au jour le jour durant l'année 2009

Indice base 100 au 1^{er} janvier



Source : Insee, DADS 2009.

Transport

De bonnes conditions d'emploi

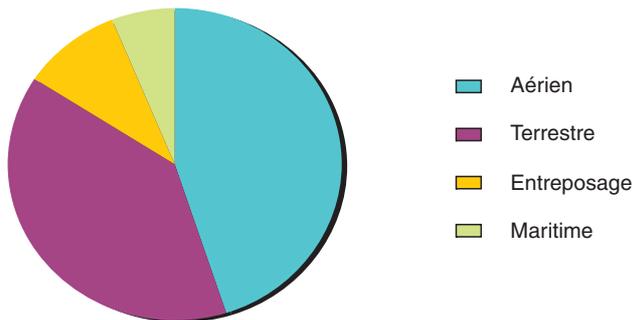
L'arrondissement d'Ajaccio compte 1 800 emplois salariés dans le secteur du transport en 2009. Les trois quarts d'entre eux sont pourvus par des hommes. Le secteur se caractérise par une forte stabilité de l'emploi, la présence de nombreux cadres, des salariés plutôt âgés et en moyenne bien rémunérés. Il est également marqué par une faible saisonnalité. Au sein du secteur, le transport aérien se distingue : l'emploi y est davantage féminisé, les personnels d'encadrement plus nombreux et la saisonnalité encore plus faible.

Au sein du secteur du transport, l'aérien et le terrestre prédominent. En 2009 dans l'arrondissement, parmi les 1 800 postes salariés du secteur, 45 % relèvent du transport aérien et 39 % du transport terrestre. Le poids conséquent de l'aérien et ses spécificités propres impliquent sa mise en exergue dans l'analyse.

Le transport est un secteur masculin : 75 % de ses emplois salariés sont occupés par des hommes contre 59 % dans l'ensemble du secteur marchand. Dans le transport aérien, cette masculinité est moins prononcée, la part des hommes chutant à 60 %. Le type même des emplois influe sur le sexe des salariés. Ainsi, seuls 4 % des chauffeurs sont des femmes.

Près d'un emploi sur deux dans l'aérien

Répartition des emplois du transport par sous-secteur d'activité en 2009



Source : Insee, DADS 2009.

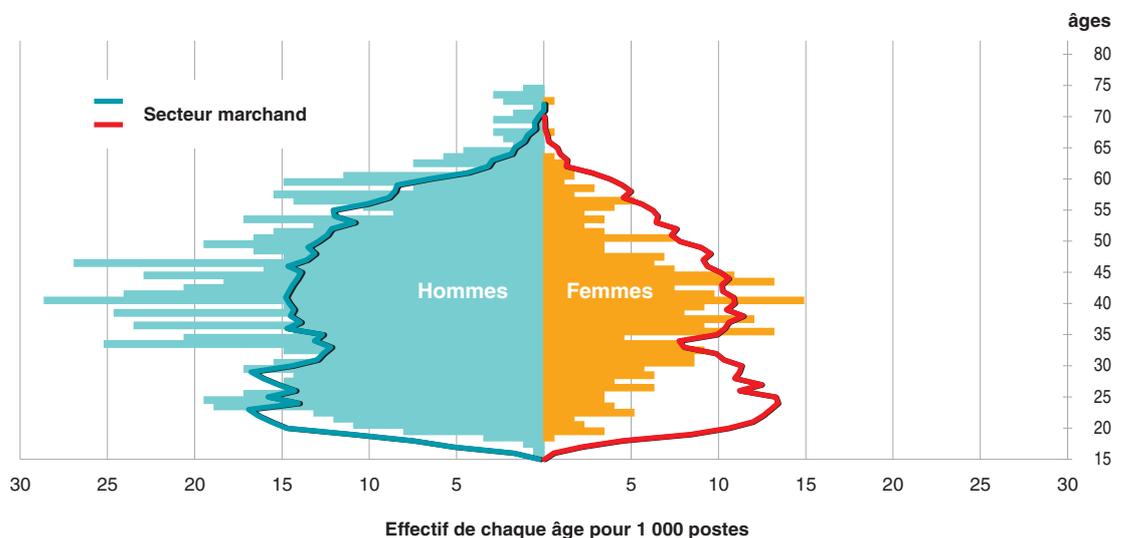
De nombreux cadres

La répartition par catégorie socioprofessionnelle indique une forte part d'ouvriers (48 %), au sein desquels se trouve le métier de chauffeur qui représente à lui seul près d'un tiers des emplois du secteur. Les ouvriers non-qualifiés sont peu nombreux : leur part est de 8 % contre 13 % dans le secteur marchand.

Parmi les quatre secteurs étudiés sur l'arrondissement, le transport est celui où la répartition par catégorie est la plus large. Les personnels d'encadrement que sont les cadres, les chefs d'entreprise et les professions

Un secteur plutôt âgé où l'emploi masculin prédomine

Pyramide des âges des salariés du transport en 2009



Source : Insee, DADS 2009.

intermédiaires sont plus représentés que dans les autres secteurs avec 30 % des postes contre 25 % dans le secteur marchand et à peine 12 % dans le bâtiment. Dans l'aérien, les cadres, les chefs d'entreprise et les professions intermédiaires regroupent 52 % des effectifs.

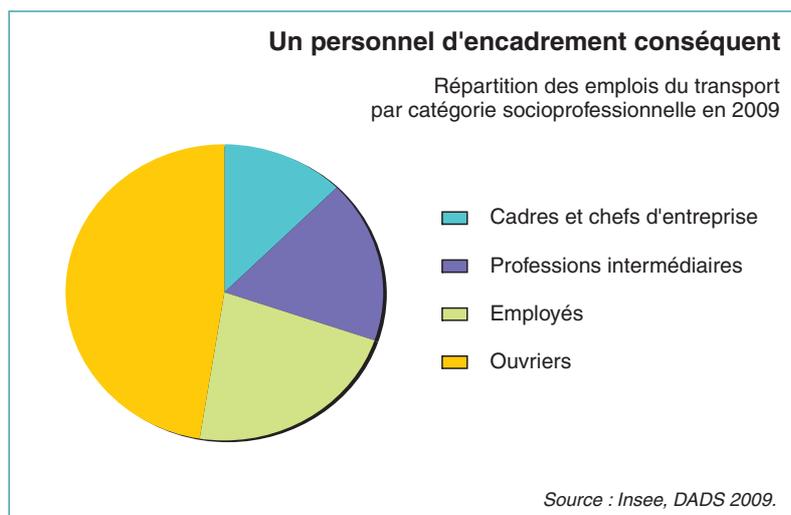
Ces catégories socioprofessionnelles étant généralement plus âgées que les autres salariés, leur poids élevé dans le transport confère un âge plutôt « élevé » à ses salariés.

C'est en effet le secteur le plus âgé, un poste sur deux est occupé par un salarié de plus de 40 ans contre 37 ans sur l'ensemble du secteur marchand. De plus, un quart des postes est pourvu par des salariés de plus de 48 ans.

Des emplois stables, en moyenne bien rémunérés

Dans le transport, les conditions d'emploi sont nettement supérieures aux autres secteurs étudiés mais également meilleures que celles du secteur marchand. En effet, la part des contrats à durée indéterminée est très élevée : 81 %, tout comme celle des postes à temps plein : 83 %. Les technicités demandées aussi bien au niveau des chauffeurs (permis poids lourd...) qu'au niveau des emplois de cadres et de professions intermédiaires requièrent une stabilité puisque les formations sont longues. Cette stabilité est induite par des conditions d'emploi de qualité mais aussi par des salaires élevés.

En termes de rémunération, le secteur se démarque ainsi des autres secteurs étudiés par un salaire horaire moyen supérieur de 28 % à celui du secteur marchand. Il est vrai que la



structure de l'emploi dans le transport et la part importante des chefs d'entreprise, cadres et professions intermédiaires impliquent des revenus élevés. Néanmoins, toutes choses égales par ailleurs, cet écart est tout de même de 23 %.

Des disparités salariales importantes

Dans le transport, les différences de salaires sont importantes, que ce soit entre catégories socioprofessionnelles ou au sein d'une même catégorie. L'écart de rémunération entre les cadres et les ouvriers, catégories les mieux et les moins bien payées du secteur, s'établit à 62 % contre 53 % dans le secteur marchand. Plus spécifiquement, le métier clef de ce secteur, « les chauffeurs », ont des revenus salariaux

La rémunération salariale toujours plus élevée dans le transport

Salaire horaire brut moyen selon la catégorie sociale et la taille de l'entreprise en 2009

	Transport euros	Secteur marchand euros	Ecart %
Salaire horaire brut moyen	19,09	14,95	27,7
Toutes choses égales par ailleurs	18,45	14,95	23,4
Cadres et chefs d'entreprise	37,22	26,91	38,3
Professions intermédiaires	21,24	17,98	18,1
Employés	16,35	12,18	34,2
Ouvriers	14,04	12,62	11,3
Entreprises de moins de 10 salariés	13,72	12,90	6,4
Entreprises de 10 salariés ou plus	19,79	15,88	24,6

Source : Insee, DADS 2009.

inférieurs de 30 % au revenu moyen du secteur et de 7 % à celui de l'ensemble des ouvriers du secteur. En comparaison avec le secteur marchand, les chauffeurs perçoivent un salaire équivalent à celui des ouvriers. Deux métiers « symboliques » de ce secteur ont des profils antithétiques, chauffeur et pilote. L'un est un ouvrier spécialisé et l'autre un cadre supérieur. Ils présentent un écart de revenu de l'ordre de 324 %.

Les revenus salariaux diffèrent également selon la taille des entreprises. Dans les unités de plus de 10 salariés, les salaires sont en moyenne supérieurs de 44 % à ceux des entreprises de moins de 10 salariés. En outre, les plus petites entreprises du secteur sont celles du transport terrestre.

délégation de service public pendant la saison sont sous le régime d'entreprises qui ne se trouvent pas nécessairement sur le territoire corse. De plus, un bateau ou un avion vide ou plein nécessite peu ou prou le même nombre de personnes salariées.

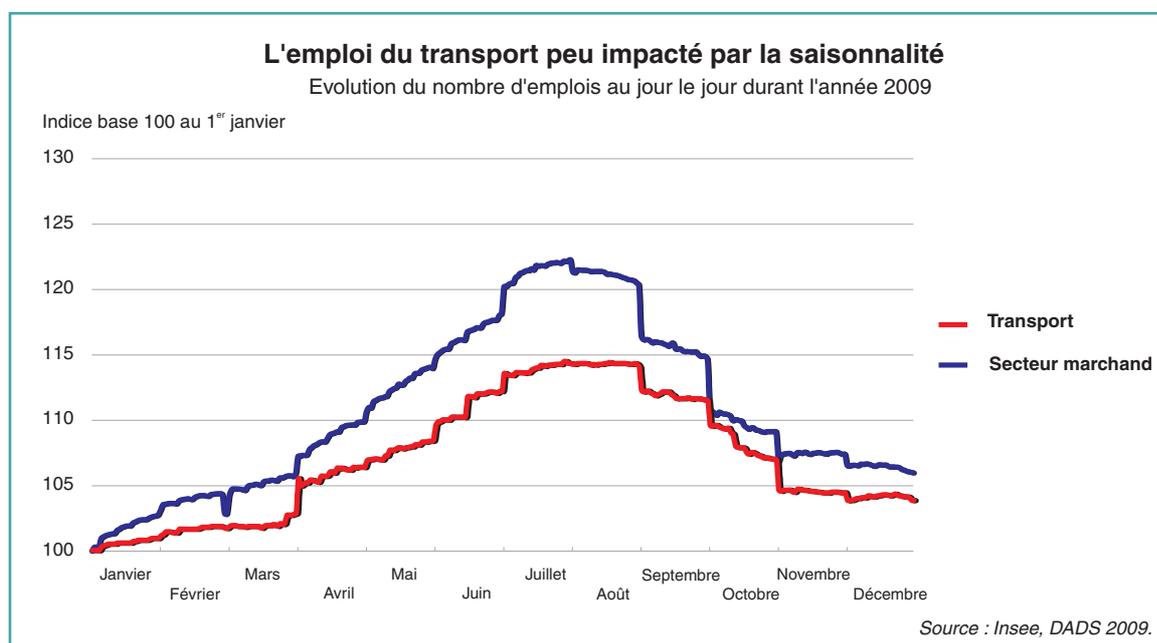
Antonin BRETEL

L'impact de la saison touristique particulièrement faible

Bien qu'instinctivement soumis aux aléas touristiques, ce secteur présente les plus faibles variations saisonnières. En pleine saison, la hausse de l'emploi y est de 15 % contre près de 25 % dans l'ensemble du secteur marchand. Le sous-secteur du transport maritime est celui qui est le plus impacté par cette saisonnalité. À l'inverse, l'aérien est peu sensible à la saisonnalité puisqu'en pleine saison l'évolution d'emploi est de l'ordre de 10 %. Cette faible progression au regard des millions de touristes se rendant et se déplaçant sur l'île chaque année peut être expliquée par plusieurs faits. Tout d'abord, les avions et les bateaux affrétés hors

Définition

Transport : le secteur du transport regroupe le transport terrestre et transport par conduites, le transport par eau, le transport aérien ainsi que l'entreposage et les services auxiliaires de transport.



L'emploi dans l'hôtellerie-restauration, le commerce, le bâtiment et le transport

Définitions

Temps plein : temps complet salarié toute l'année.

Emploi stable (permanent) - emploi temporaire : un salarié occupe un emploi stable (ou permanent) s'il a travaillé toute l'année, du 1^{er} janvier au 31 décembre, dans la même entreprise. Il occupe un poste temporaire dans les autres cas. La source utilisée pour cette étude est annuelle, un contrat débutant en novembre décembre peut se prolonger l'année suivante, voire se transformer en emploi permanent. Pour l'année considérée, il est comptabilisé en emploi temporaire.

Emploi saisonnier : contrat démarrant après le 1^{er} avril et se concluant avant le 1^{er} novembre.

Taux de rotation de la main-d'œuvre : demi-somme des entrées et des sorties rapportée à l'effectif du 1^{er} janvier.

L'analyse « toutes choses égales par ailleurs » : La comparaison des salaires masque des effets de structure pouvant conduire à des interprétations erronées. En effet, une activité peut présenter un salaire moyen plus élevé qu'une autre, uniquement parce que les cadres y sont plus nombreux. Dans cette étude, pour appréhender plus justement les écarts de salaires entre les différents secteurs, une analyse « toutes choses égales par ailleurs » a été utilisée pour éliminer les effets de structure liés au sexe et à la catégorie socioprofessionnelle. La norme utilisée comme référence structurelle est le secteur marchand dans son ensemble.

Déclarations annuelles de données sociales (DADS) : formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document, commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues. Le champ de l'exploitation des DADS par l'Insee couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des activités extra-territoriales. Depuis 2009, il est étendu aux particuliers employeurs et aux salariés de la fonction publique d'Etat.

Champ

Ensemble du secteur marchand non agricole dans l'arrondissement d'Ajaccio. C'est-à-dire l'ensemble des postes salariés de l'arrondissement en 2009, hors fonction publique d'Etat, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière et agriculture.

Système productif

En 2010, le commerce, l'hôtellerie-restauration, le BTP et le transport regroupent près de la moitié des établissements de l'arrondissement d'Ajaccio. Le commerce est le secteur le plus conséquent, il compte dix fois plus d'unités que le transport. Les établissements sont répartis de manière hétérogène sur le territoire avec une localisation importante sur le littoral, notamment à Ajaccio. Seul le BTP est fortement implanté dans les communes de l'intérieur. Les quatre secteurs sont composés de petites unités de production : six sur dix n'ont pas de salarié. A l'exception de certaines entreprises de transport, ces unités sont très peu dépendantes de centres de décision extérieurs à la région. Par ailleurs, leur nombre a progressé dans tous les secteurs ces cinq dernières années, la hausse est la plus élevée dans le BTP.

En 2010, l'arrondissement d'Ajaccio compte 9 400 établissements marchands (non agricoles), soit 38 % des établissements de Corse. Les secteurs de l'hôtellerie-restauration, du transport, du BTP et du commerce regroupent à eux seuls près de la moitié de ces établissements. Plus spécifiquement, le commerce est le secteur le plus conséquent avec 20 % des établissements. A l'inverse, le transport se distingue par le nombre réduit d'établissements qui le composent, 220, soit 2 % de l'ensemble.

Une implantation hétérogène sur le territoire

Sur l'arrondissement d'Ajaccio, l'implantation des établissements est à l'image de celle de la

région : une répartition géographique très inégale privilégiant le littoral. Il est important d'appréhender l'arrondissement en prenant la mesure du poids de la seule ville-centre d'Ajaccio qui concentre 61 % des établissements de la zone. Cette répartition particulièrement inégale du territoire doit être néanmoins nuancée selon les secteurs ici mis en avant. Ainsi, pour l'hôtellerie-restauration, la ville d'Ajaccio ne « concentre » que 45 % des établissements. Ces derniers sont en effet très présents sur les autres communes littorales touristiques des golfes d'Ajaccio, de Sagone et de Porto (35 % des établissements du secteur). Le BTP se distingue quant à lui, comme étant le secteur avec l'implantation la plus « homogène », c'est-à-dire l'implantation la plus large sur l'ensemble du territoire ; 33 % de ses établissements se situent sur des communes de l'intérieur contre 20 % pour l'ensemble du secteur marchand. Le BTP est plus souvent composé de petites entreprises artisanales implantées dans les communes rurales.

Six établissements sur dix sans salarié pour les quatre secteurs d'étude

Les établissements de l'arrondissement sont des petites structures. Comme dans la région, sept établissements sur dix n'ont aucun salarié. Cette proportion est inférieure pour les quatre secteurs ici étudiés : elle est voisine de six sur dix dans le BTP, le commerce, l'hôtellerie-restauration et le transport.

Cependant, la part des établissements sans salarié est surestimée car les données sont arrêtées au 31 décembre de l'année étudiée et ne prennent donc pas en compte les emplois salariés saisonniers. Parmi les établissements employeurs, ceux qui ont entre 1 et 5 salariés sont prédominants. Au 31 décembre, ils représentent au moins sept établissements employeurs sur dix dans le BTP, le commerce et l'hôtellerie-restauration, comme dans le secteur marchand. Dans le transport, cette part est plus faible (55 %). Au sein du secteur en effet, les grands établissements sont plus nombreux : un tiers des unités compte plus de dix salariés.

Un système productif très autonome

Les entreprises de l'arrondissement d'Ajaccio ne comptent en grande majorité qu'un seul établissement. Autrement dit, la part des

Deux établissements sur dix relèvent du commerce

Répartition des établissements selon les secteurs d'étude en 2010

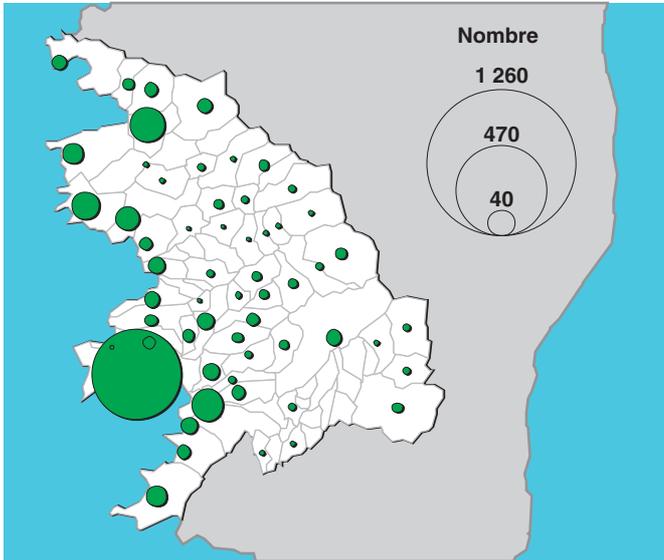
	Arrondissement d'Ajaccio		Corse
	nombre	%	%
Ensemble	9 388	100,0	100,0
dont : commerce	1 866	19,9	19,3
bâtiment travaux publics	1 450	15,4	16,6
hôtels-cafés-restaurants	1 025	10,9	12,7
transport	217	2,3	2,5

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements.

Répartition des établissements de l'arrondissement d'Ajaccio par secteur en 2010

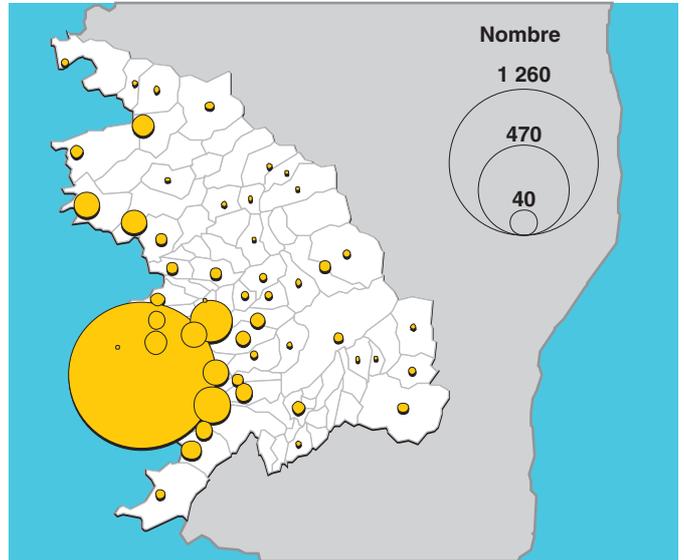
Hôtels-café-restaurants

Une implantation surtout littorale



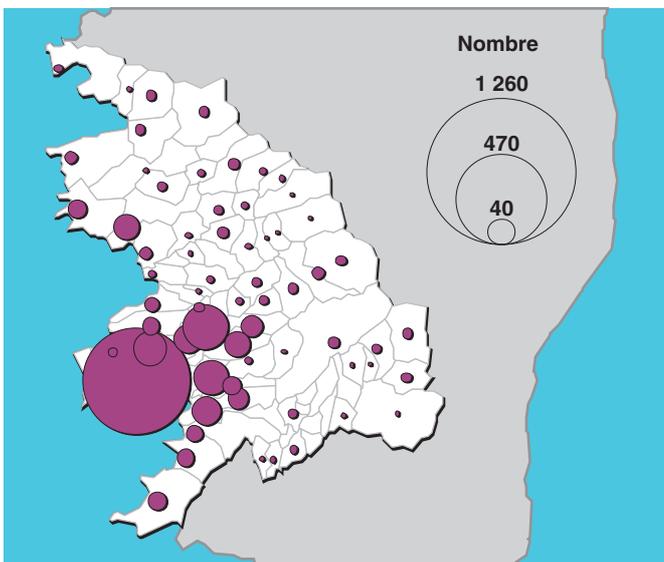
Commerce

De nombreux établissements concentrés à Ajaccio



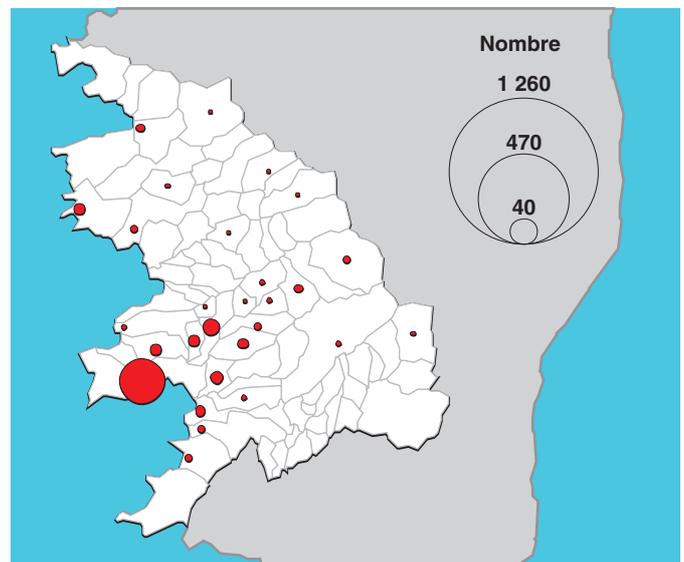
BTP

Une localisation importante dans l'intérieur du territoire



Transport

Essentiellement à Ajaccio



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements.

entreprises multi-établissement est particulièrement faible. Ce sont donc plutôt des entreprises autonomes. Seulement 5 % des établissements (hors agriculture) de l'arrondissement d'Ajaccio ont leur centre de décision – siège social ou tête de groupe – localisé hors de l'arrondissement, généralement hors de Corse (4 % des établissements). C'est pour cela que l'économie de l'arrondissement d'Ajaccio est peu dépendante des centres de décision extérieurs à l'arrondissement et même extérieurs à la région. On retrouve la tendance régionale, puisque la Corse est la première

région de France pour l'autonomie de son système productif.

C'est dans le transport que la dépendance vis à vis de l'extérieur est la plus forte : 9 % des établissements appartiennent à une entreprise dont le siège se situe hors de Corse. Cela représente une part de personnels salariés de près d'un tiers des effectifs du secteur. Le bâtiment et l'hôtellerie-restauration sont totalement autonomes. Cette forte autonomie peut être vue comme un atout dans la mesure où l'avenir économique de l'arrondissement se décide au sein même du territoire et forme un

Les entreprises du bâtiment et de l'hôtellerie-restauration totalement autonomes

Répartition des établissements de l'arrondissement d'Ajaccio selon le lieu d'implantation du siège de l'entreprise en 2010

en %

	Bâtiment	Commerce	Hôtellerie-restauration	Transport	Ensemble du marchand
Arrondissement d'Ajaccio	99,0	94,0	98,0	88,4	94,7
Autre en Corse	0,4	3,4	1,1	2,8	1,7
Hors Corse	0,6	2,6	0,9	8,8	3,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements.

bouclier de protection en période de récession économique. Néanmoins, elle reflète un défaut d'attractivité et d'investissements externes, potentiellement porteurs de croissance, d'expansion, et de diversité économique.

BTP : 50 % d'établissements supplémentaires en cinq ans

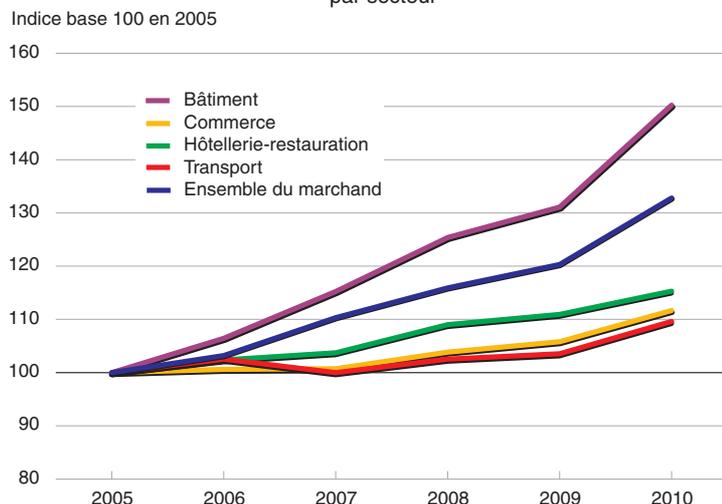
Le nombre d'établissements sur le territoire est en augmentation constante. Ainsi, entre 2005 et 2010, il a progressé de 33 % sur l'arrondissement d'Ajaccio contre + 36 % sur l'ensemble de la Corse. Le moteur de cette forte progression est le bâtiment. C'est le secteur où la hausse du nombre d'unités de production est la plus importante et ce particulièrement dans l'arrondissement. Cela s'explique par la forte demande publique et privée de logements et de bureaux que connaît la Corse en général, et le

pays Ajaccien en particulier. Ainsi, dans l'arrondissement, le nombre d'établissements du bâtiment a cru de 50 % ces cinq dernières années. Pour le transport, secteur où la progression est la plus faible, la hausse est de 10 %.

Antonin BRETEL

Hausse du nombre d'établissements dans tous les secteurs

Evolution du nombre d'établissements de l'arrondissement d'Ajaccio par secteur



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements.

Définitions

Entreprise : unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. Juridiquement, on distingue les entreprises sous forme de personnes physiques et les sociétés.

Etablissement : unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services.

Répertoire des entreprises et des établissements : ce système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene) dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les Dom (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Champ de l'étude

Champ marchand non agricole. Il désigne le champ économique retenu depuis le 1^{er} janvier 2007 pour la démographie des entreprises et des établissements. Il comprend l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services hors agriculture. Sont donc exclues l'agriculture, sylviculture et pêche, ainsi que les unités dont le fonctionnement n'est pas financé par une activité marchande (administrations, collectivités territoriales, organismes sociaux, associations non marchandes) et les organismes privés spécialisés.